

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 130



N° 130 - Août 2005 - 5

SUD-OUEST NATURE

édité par la
SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

*Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*

Sommaire

EDITORIAL	Risques contemporains	1
AU FIL DES MOIS	Nouvelles en bref	2
ACTUALITÉ	Débat public LGV Bordeaux-Toulouse	4
DOSSIER	Climat	9
PROTECTION	La pointe du Médoc	19
RÉSERVES NATURELLES	Travaux d'été à Cousseau	23
LOISIRS	Sorties de novembre	24

Prix du numéro : 5

Août 2005



En couverture (photo NASA) :

Notre planète Terre
Vue de l'Océan Pacifique et des Amériques

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.



Risques contemporains

Nos grands ancêtres craignaient la guerre, la peste, les tempêtes et autres risques naturels. Mais leur technologie n'avait heureusement pas été capable de créer des *"armes de destruction massive"* ou de modifier les climats. Ce n'est plus le cas. De l'arme thermo-nucléaire, capable de rayer à l'instant de la carte des millions d'humains, à la catastrophe climatique qui rase villes et champs, le "progrès" fut rapide, mais surtout pour les armes. La filiation est bien connue, de la centrale productrice de Plutonium à l'arme nucléaire, et démontrée sous les yeux des sceptiques par l'obstination de l'Iran, pourtant grand producteur de pétrole, à construire aujourd'hui des centrales prétendues *"pacifiques"*.

Pour les tempêtes, on ne perdait rien pour attendre. Malgré les dénégations des mules de l'Administration Bush et de leur patron refusant d'ouvrir les yeux, la communauté scientifique a su montrer comment l'explosion de la puissance industrielle du XXème siècle en est arrivée à bouleverser aujourd'hui les fragiles équilibres climatiques antérieurs. Ici, il a fallu du temps, le temps de l'accumulation des mauvais traitements à la planète. Certes, le débat est ouvert pour savoir si la montée en puissance destructrice de phénomènes comme Katrina est bien le résultat de l'obstination des hommes dans leurs erreurs, mais les scientifiques ont de plus en plus de motifs de le penser.

Le moment paraît donc venu de s'interroger, à la fois sur une certaine similitude de ces risques, et sur les façons de sortir de l'impasse. Il y a quelques décennies, l'écrivain philosophe suisse Denis de Rougemont avait lancé le concept de *"pédagogie des catastrophes"*. Considérant que l'homme s'aveuglait volontiers devant les risques, il concluait de l'examen de l'Histoire que seules de vraies catastrophes étaient susceptibles de le ramener à plus de modestie. Les bombes atomiques sur le Japon peuvent être considérées comme telles. Jusqu'à nos jours, en effet, les nations ont su résister au désir de réutiliser de telles armes. Par contre, il ne manque pas de scientifiques, experts et citoyens pour considérer que les centrales nucléaires, sortes de "bombes domestiquées" étalant sur des décennies le même type de puissance, font peser un risque énorme sur la vie : tant par leur conception que par leur contenu, en cas d'accident ou d'attaque terroriste ou militaire bien sûr, mais aussi par leur fonctionnement dit "normal" contribuant, à travers toute la chaîne de cette industrie comme à travers des rejets ouvertement tolérés, à polluer silencieusement mais de façon irréversible la biosphère tout entière. Catastrophes il y a eu, toutefois. Limitée comme à Three Miles Island, ouverte et dramatique comme à Tchernobyl, elles ont certes rappelé les hommes à la modestie et à la prudence. Mais elles n'ont pas fait changer fondamentalement d'avis les promoteurs du système, qui continuent à titiller le monstre nucléaire, au motif que la technique permet de le maîtriser à coup sûr. Le mythe prométhéen a la vie dure. La multiplication des incidents sérieux a pourtant conduit il n'y a pas si longtemps un inspecteur général d'EDF (C. Frantzen, 2002) à écrire que *"l'inacceptable n'est pas toujours nommé"* et qu'il fallait regarder en face les *"non-dits"* ou les *"quasi tabous"*. De fait, peu à peu, le quasi-tabou passe dans la réalité : par exemple, tannée par les associations et les experts après Tchernobyl, l'Administration a fini par distribuer des pastilles d'iode près des centrales nucléaires (il a fallu trois ans pour y arriver, tout de même !), et elle a même accepté le principe d'en stocker au-delà de la limite des 10 kilomètres d'abord fixée. Mais sans le dire publiquement, surtout ! C'eût été nommer un *"non-dit"*, et reconnaître la probabilité de *"l'inacceptable"* !

Suite page 10...

QUALITE DE L'AIR EN AQUITAINE

L'association AIRAQ, en charge de la surveillance de l'air que nous respirons, publie chaque mois une lettre d'information concernant les résultats de ses analyses. Les teneurs en dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone et monoxyde de carbone sont régulièrement évaluées, de même que la présence de particules fines en suspension dans l'air. Si l'on examine la tendance générale sur plusieurs années, on en tire globalement le constat suivant :

- Les niveaux d'oxyde d'azote sont relativement stables, toujours en deçà des normes réglementaires.
- Le dioxyde de soufre, surtout présent sur les sites industriels, continue de décroître lentement.
- Le monoxyde de carbone, produit en grande partie par la circulation routière, diminue également, en dessous des valeurs réglementaires pour l'année 2004.
- Les particules en suspension sont en décroissance lente.
- L'ozone, par contre, connaît une croissance lente, parfois étroitement liée aux anomalies climatiques (forte augmentation en 2003).

Une récente Directive européenne a recommandé une surveillance plus complète par détection, dans l'air, de composés autres, tels que les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), famille regroupant de très nombreux produits dont le plus connu, peut-être le plus toxique, est le benzo(a)pyrène. Pour information, rappelons les principales sources d'émission de ce composé :

- les industries chimiques,
- l'industrie de l'aluminium,
- le chauffage résidentiel au bois,
- la combustion des dérivés du pétrole (dans les moteurs thermiques),
- et, touchant de plus près le citoyen, toute combustion incomplète de matières organiques : charbon de bois, fumée de tabac, ainsi que (produisant des teneurs considérables) les viandes grasses excessivement grillées sur barbecue.

Il s'agit d'un composé nettement mutagène et hautement cancérigène, ainsi qu'il a été démontré par maintes expérimentations sur rats et souris. Sa toxicité sur l'homme, impossible à prouver par les mêmes méthodes expérimentales, est malheureusement des plus probables comme le suggèrent bon nombre d'études épidémiologiques. On estime que le benzo(a)pyrène représente à lui tout seul 40 % de la toxicité des HAP. D'où l'importance accordée à sa détection dans l'air par cette Directive.

AIRAQ a donc entamé une série de premières mesures, localisées sur un site tout proche de l'agglomération bordelaise. Les premiers résultats, dès leur publication, seront communiqués à nos lecteurs.

ES

Nouvelles en bref

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

Moins de déchets en pays landais

26 septembre 2005

Henri Emmanuelli, président du Conseil Général des Landes, a présenté le plan départemental de prévention des déchets lors d'une conférence de presse organisée à Benesse-Maremmes dans les locaux du SITCOM Côte Sud des Landes. Il a souligné que :

- les Landes sont le premier département français à se doter d'un programme de prévention des déchets ;
- le rôle moteur joué par les associations pour échafauder ce plan ;
- la mobilisation de toutes les parties prenantes : collectivités, administrations, chambres consulaires et associations travaillant sous l'égide du Conseil Général ;
- la nécessité de faire évoluer la législation pour tarifier certaines sources de déchets.

Les élus ont présenté les dix axes du programme : compostage individuel, limitation de l'usage des sacs plastique, promotion de consommation responsable, Stop Pub, exemplarité des services de l'Etat et des collectivités locales... On peut trouver les détails de ce plan sur le site Internet : <http://www landes.fr>. Et éventuellement poser des questions en envoyant un email à : prevention-dechets@cg40.fr. Les responsables de la SEPAN-SO, qui sont parvenus à faire prévaloir l'idée que la réduction à la source était indispensable, avaient le sourire comme ont pu le noter les journalistes qui les rencontrent presque toujours à l'occasion d'actions revendicatrices. GC.

CLE du Bassin de la Midouze

27 septembre 2005

La première réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Bassin de la Midouze se tient à Mont-de-Marsan. Ce bureau se caractérise par la présence de trois agriculteurs sur cinq au collège des élus, plus un au deuxième collège, soit quatre agriculteurs sur onze. Ces agriculteurs veulent que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux soit mis en place le plus rapidement et porte son effort sur la quantité (la qualité suivra paraît-il !). En fin de séance, la SEPAN-SO Landes, membre du deuxième collège, leur remet le rapport concernant le Contrat d'Agriculture Dura-

ble (CAD). Ce rapport fait état de l'absence de tout un pan de l'agriculture (l'agriculture paysanne condamnée par la Chambre d'agriculture). Or, ce contrat est destiné légalement à ce concept et non à l'agriculture conventionnelle industrialisée. Les associations de protection de la nature et de consommateurs ne sont pas pressées, elles vont attendre le rétablissement de la légalité. Tel est l'objectif du rapport en date du 20 septembre 2005. RC.

Les OGM peuvent-ils se balader ?

Septembre 2005

Alors même que le programme européen Co-Extra (pour coexistence et traçabilité des filières OGM et non OGM) vient d'être lancé, afin d'éviter que les cultures OGM se mélangent aux cultures non OGM, des chercheurs britanniques annoncent l'apparition d'une mauvaise herbe devenue résistante aux herbicides. Il s'agit de la moutarde sauvage qui a été fécondée par un pollen échappé d'une culture de colza modifié génétiquement. La preuve est désormais faite que le croisement peut se produire : sera-t-il possible de cultiver des filières vraiment étanches ? Les gènes modifiés ne peuvent s'échapper en théorie que de trois façons : diffusion du pollen, graines perdues, débris végétaux recyclés par les bactéries du sol. Pour les chercheurs, c'est surtout le pollen et les graines des OGM qui doivent être contenus. Antoine Messéan, Directeur de recherche à l'INRA, ne croit guère en une étanchéité parfaite entre les filières, jugeant même que les responsables politiques devraient avoir le courage de modifier la définition de la filière "bio", la garantie du 0 % OGM paraissant impossible à tenir. FC.

Pollution de la Jalle

Septembre 2005

La présence de poissons morts à la hauteur de l'écluse du Moulin blanc à

Eysines a permis de dénoncer à nouveau le mauvais fonctionnement de la station d'épuration Cantinolle, mise en service en début d'année 2005. A la suite des fortes pluies, la station a rejeté dans la Jalle des eaux usées non traitées, et ceci en pleine zone maraîchère. FC.

Incinérateur d'Izon : non, c'est non !

Septembre 2005

La Préfecture de la Gironde vient d'informer toutes les associations du Collectif "Interd'Izon" du retrait par la Lyonnaise des Eaux de son projet d'implantation d'un incinérateur par pyrolyse, projet prévu sur la commune d'Izon. C'est une levée de boucliers unanime, émanant des associations, des habitants des communes concernées par les risques sur l'environnement et la santé, des syndicats viticoles et de certains partis politiques qui a fait reculer cette multinationale. D'autres éléments ont sans doute pesé sur cette décision, par exemple l'opposition déclarée du Ministère de l'Agriculture (Dominique Bussereau) à ce projet. Plus encore, la position de retrait de la Communauté Urbaine de Bordeaux, depuis le mois de juin 2005, a dû amener la Lyonnaise des Eaux à refaire ses comptes : la CUB figurait en effet parmi les clients majoritaires du projet, auquel elle assurait un apport d'un bon tiers du tonnage annuel de boues à traiter. Mais un rapport d'expert commandé par Alain Rousset, Président de la CUB, a montré que les besoins de la Communauté pouvaient fort bien être satisfaits par une répartition judicieuse du tonnage global à traiter entre les différentes installations existantes sur son propre territoire : l'usine Astria, le Clos de Hilde, l'unité de Louis Fargues, celle de Canon, etc... Pour cette fois, une saine gestion a prévalu sur un projet grandiose, dispendieux et jugé dangereux pour la population. La prise de conscience du public et la mobilisation qui a suivi ont été payantes... Qui s'en plaindrait ? ES. ■

OGM...

EN EUROPE...

Les ministres de l'environnement des Etats membres n'ayant pas réussi à se mettre d'accord (14 membres demandant l'application du principe de précaution n'ont pas été entendus), c'est la Commission Européenne qui a pris la décision d'autoriser la mise sur le marché du maïs transgénique MON863 (le 8 août 2005) et du colza GT73 tolérant au glyphosate (le 31 août 2005). Le maïs en question, jugé "aussi sûr que les maïs traditionnels" par l'autorité européenne de sécurité des aliments, fait pourtant l'objet de controverses en raison de malformations rénales et sanguines observées sur des rats de laboratoire. En ce qui concerne le colza, l'autorisation a été donnée sous réserve de la mise en œuvre du plan de surveillance présenté par Monsanto et de l'indication de mesures de gestion à prendre en cas de "dissémination accidentelle", pas si improbable que cela (voir brève "Les OGM peuvent-ils se balader ?").

ET EN FRANCE...

Les cultures de maïs transgénique se développent à nouveau en France. Ainsi, on est passé légalement de 17,5 ha en 2004 à 493 ha déclarés en 2005, ceci réparti sur 12 départements, majoritairement dans le Sud-Ouest. Tant que la directive européenne 2001/18/CE relative au contrôle de la dissémination volontaire d'OGM n'est pas transposée, nul ne peut savoir comment les cultures sont conduites et isolées des cultures biologiques ou traditionnelles. Au fait, "principe de précaution" et "démocratie participative" sont des mots vides de sens pour Philippe Martin, Président du Conseil Général du Gers, qui dénonce la décision du Tribunal Administratif de Pau de suspendre l'organisation d'un référendum local sur les OGM. On peut en effet s'interroger sur la réalité du "référendum d'initiative locale" introduit par la loi sur les libertés locales du 13 août 2004.

Texte, photos et carte :
Philippe BARBEDIENNE,
Directeur de la SEPANSO
Août 2005

Débat public

LGV Bordeaux-Toulouse



Le Ciron dans son écrin de verdure

Site Natura 2000 menacé par la
LGV et par l'autoroute A65.

En ce début de crise énergétique qui va aller croissant, et compte tenu des évolutions prévisibles de notre société, une analyse même sommaire du dossier de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, actuellement soumis au débat public, conduit invariablement à répondre sans hésitation par la négative à la toute première question de ce débat. Ce projet est inopportun, car avant tout...

LE PROJET DE LGV BORDEAUX-TOULOUSE EST

Une incohérence en terme d'aménagement du territoire

La ligne la plus directe entre Paris et Toulouse ne passe pas par Bordeaux mais par Orléans et Limoges. En reliant Toulouse à Paris par Bordeaux, on n'avantage pas forcément les Toulousains, mais on sacrifie à coup sûr les habitants

de la région de Limoges qui auraient pu bénéficier pour leur propre usage du TGV pendulaire Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT).

S'agissant de créer de toutes pièces un nouveau couloir de transport dans un vaste espace naturel forestier jusqu'alors indemne de ce type d'aménagement et dont la vocation est toute autre (option sud ayant la préférence du maître d'ouvrage), on méprise tous ceux qui y vivent, travaillent et habitent et qui ne demandent rien d'autre que de continuer à y vivre, travailler et habiter, en paix.

Même si dans une perspective d'aménagement il peut être séduisant d'imaginer la création de grands axes transversaux, ce projet de LGV Bordeaux-Toulouse, oubliant les usagers de toute une région et méprisant les habitants d'une autre, est manifestement une incohérence en terme d'aménagement du territoire. A noter que **du point de vue du bilan énergétique, il est également tout à fait déraisonnable, et ce quel que soit le mode de transport utilisé, de faire passer par Bordeaux des voyageurs allant de Toulouse à Paris...**

Une faute en terme de gestion des priorités

Dans le grand Sud-Ouest, le problème de transport le plus urgent à résoudre (du point de vue de la sécurité, de la pollution et des nuisances de toutes sortes) n'est pas la desserte de Toulouse par des trains de voyageurs, déjà satisfaisante, mais la saturation de la RN10 et de l'autoroute A63 par les camions de marchandises en transit sur l'axe Nord-Sud. C'est une évi-

dence connue et reconnue de tous.

A la nécessité de soulager le réseau routier et autoroutier de ses camions s'ajoute aussi l'impérieuse obligation de réduire nos émissions de gaz à effet de serre dont on sait qu'une forte proportion provient des transports routiers.

Le transfert modal de la route au rail est une solution à ce problème. Toutefois, le ferroutage ne pourra pas être mis en place tant que le trafic de voyageurs accapare la ligne SNCF Bordeaux-Bayonne, mais également tant que l'ensemble des ouvrages situés sur l'axe Paris - Pays Basque ne sera pas adapté à ce type de convois. Il est donc urgent de répondre à ce défi non seulement en doublant les voies actuelles afin de libérer des sillons pour le trafic de marchandises mais encore en adaptant l'itinéraire libéré par les TGV à la circulation des trains transportant des camions.

Pour des raisons économiques, la réalisation d'une LGV Bordeaux-Toulouse se ferait forcément au détriment du doublement de la Bordeaux-Irun et de l'adaptation des anciennes voies au ferroutage, seuls grands travaux actuellement susceptibles d'améliorer la situation des transports.

Choisir de construire la LGV Bordeaux-Toulouse alors que l'Aquitaine n'a toujours aucune alternative ferroviaire à opposer au transport routier est une faute en terme de gestion des priorités.

Une mauvaise appréciation de l'avenir

Alors que les ingénieurs qui proposent de tels projets savent parfaitement extrapoler les courbes de trafic pour justifier la création de nouvelles in-

frastructures, **il est pour le moins surprenant que personne parmi eux ne souhaite prolonger les courbes d'évolution du prix de l'énergie, et en particulier des produits pétroliers, pour chercher à comprendre quelle pourrait être la situation réelle des transports à l'époque où leurs projets seraient mis en service...**

Si elle se fait, la LGV Bordeaux-Toulouse ne sera opérationnelle que vers 2020-2025. A cet horizon, il y a de très fortes probabilités pour que le prix de kérosène soit devenu si élevé que l'avion ne soit plus concurrentiel sur les lignes intérieures. Dans ces condi-

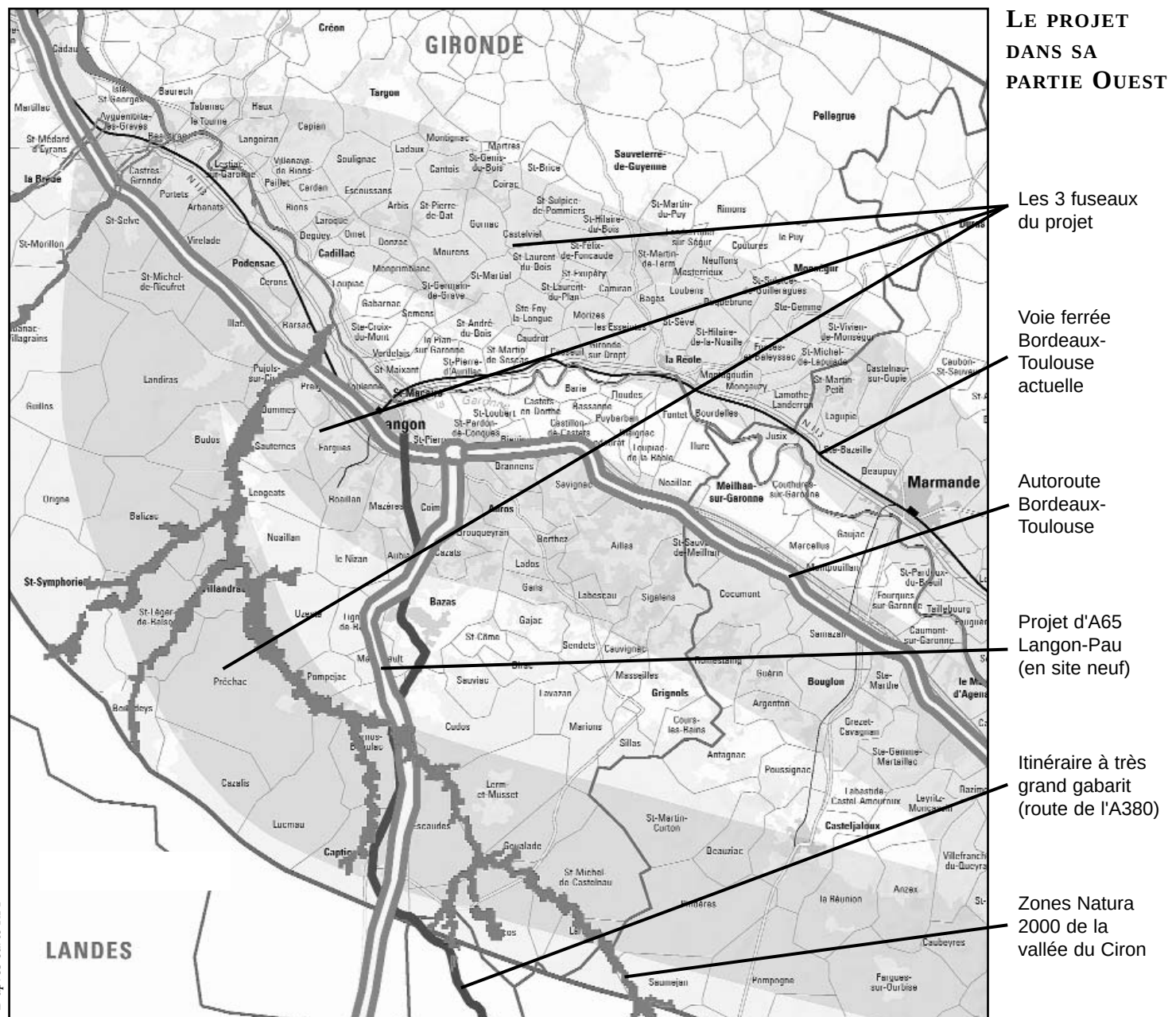
tions, la justification première de la très grande vitesse sur Toulouse-Paris qui, il faut le rappeler, est de prendre des parts de marché au transport aérien n'a plus lieu d'être invoquée.

Dans le même ordre, même détaxé, le prix du gazole utilisé par les transporteurs routiers devrait atteindre lui aussi des sommets, rendant enfin la route moins attrayante que le rail.

Une bonne appréciation de l'avenir voudrait que la SNCF et RFF se préparent dès aujourd'hui à pouvoir faire face à la demande de transport de marchandises par train, moins coûteuse sur le plan énergétique et génératri-

ce de moins de gaz à effet de serre.

C'est une tout aussi mauvaise appréciation de l'avenir qui conduit RFF à préférer le tracé qui coupe dans le massif forestier des Landes de Gascogne. En effet, la raréfaction du pétrole devrait à terme bouleverser profondément nos modes de vie. L'usage du ciment, dont la fabrication est coûteuse en énergie, devrait se réduire au profit du bois de construction dont les qualités sont à redécouvrir et dont la production par la forêt landaise présente l'avantage de ne pas peser négativement sur la balance du commerce extérieur de la France et, sur le plan



climatique, de ne pas dégager de CO₂ mais au contraire d'en fixer.

Cet avantage en terme de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre se retrouve également dans l'usage du "bois énergie" qui sera appelé à se substituer aux combustibles fossiles devenus trop chers. Contrairement à ces derniers dont la combustion remet en circulation dans l'atmosphère du carbone stocké dans le sol depuis des millions d'années, la combustion du bois ne re-libère que la quantité exacte de carbone préalablement pris à l'atmosphère pendant sa croissance.

C'est donc une véritable aberration que de prévoir et privilégier un tracé qui couperait dans le massif forestier des Landes, véritable poumon vert de la région, puits de carbone et producteur d'un matériau d'avenir, utilisable tout autant pour la construction que pour l'énergie.

La vocation de ce massif est certes multiple (production de bois, tourisme nature, chasse, réservoir de biodiversité...) mais elle n'est surtout pas de devenir un couloir de transports. Il y a déjà suffisamment de ces couloirs ailleurs.

Une approche biaisée de l'intérêt général et de l'utilité publique

Si, au terme du débat public, la décision est prise de réaliser ce projet, cela se fera après enquête publique et déclaration d'utilité publique. Concernant ce projet de LGV, il serait tout à fait opportun de regarder de près la notion d'utilité publique dont on prétend l'affubler.

Logiquement, cette utilité publique devrait pouvoir se confondre avec la "notion d'intérêt général" qui n'est au-

tre à y bien réfléchir que la somme d'intérêts particuliers majoritaires.



*Quoi de plus beau qu'une LGV ou qu'une autoroute ?
Un paysage banal de la Lande...*

Celui-ci devrait consister sinon à améliorer, du moins à préserver la qualité de vie de la majorité des citoyens d'une région ou d'un pays sous tous ses aspects, et non à favoriser une minorité d'entre eux au détriment des autres.

Qu'en est-il ? On constate que la motivation première de la construction de cette ligne est d'accroître les parts de marché de la SNCF par rapport au transport aérien sur la ligne Toulouse-Paris.

Même si ce souci est légitime pour une entreprise commerciale, améliorer la compétitivité et les bénéfices d'une société soumise aux lois de la concurrence ne relève pas de "l'intérêt général".

Si on considère qu'il est déjà possible de voyager en train entre Toulouse et Paris dans des conditions normales, la seule motivation de ce projet du point de vue des usagers est d'offrir un gain de temps par rapport à ce que permet la ligne actuelle.

Il s'agirait de gagner un peu moins d'une heure entre Bordeaux et Toulouse, mais encore s'agit-il là du temps gagné par rapport à la situation actuelle sans amélioration de la ligne existante. Si

on compare avec le temps de trajet en adaptant à la fois la ligne (aménagement de courbes, suppression de tout passage à niveau) et le matériel roulant (adoption de voitures pendulaires), le gain de temps offert par la création d'une LGV nouvelle entre les deux grandes métropoles du Sud-Ouest devient nettement moindre...

Bien évidemment, en se plaçant du côté de la minorité d'usagers pour qui ce gain de quelques minutes sur ce trajet serait utile, on peut toujours invoquer l'utilité publique,

mais compte tenu de la faible importance de cette minorité, on s'éloigne singulièrement de l'intérêt général qui seul devrait dicter sa conduite à l'Etat.

Mais une ligne à grande vitesse ne doit pas être vue uniquement par le petit bout de la lorgnette des avantages offerts à ses extrémités. Avant de distribuer ses passagers aux deux bouts, le "tuyau" doit s'insérer dans des territoires où les avantages offerts sont souvent diamétralement différents, puisque négatifs.

En effet, tout le long du tracé, on ne parle plus de "gain de temps" mais de "perte de temps" induite par la ligne, puisque la population doit faire parfois de longs détours pour passer d'un côté à l'autre de la voie qu'on lui a imposée au nom d'un prétendu intérêt général. Pour ces "sinistrés du progrès", outre l'enclavement coûteux en terme de déplacements, les nuisances sont multiples et définitives, notamment sur le plan environnemental, paysager et sonore.

Le temps gagné par les voyageurs se traduit invariablement par du sommeil perdu et du stress en plus pour les riverains.

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, les avantages d'une telle li-

gne relèvent bien plus souvent d'intérêts particuliers minoritaires que d'un véritable intérêt général ; par contre ses inconvénients, eux, sont toujours une atteinte à ce qui devrait être considéré comme l'intérêt général.

Si la motivation des grands projets d'infrastructures n'était réellement que l'intérêt général stricto sensu, les projets publics seraient à la fois financièrement plus modestes et socialement plus ambitieux.

En matière de transports par exemple, ils viseraient aujourd'hui à libérer les routes de leurs camions et, ce faisant, à faire reculer le spectre du réchauffement climatique induit par notre trop grande consommation de combustibles fossiles, tout en réduisant par la même occasion la mortalité due aux accidents impliquant des poids lourds.

Une faute en terme de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité

Qu'il s'agisse d'environnement humain ou naturel, l'ouverture d'une saignée dans un grand espace naturel aquitain qui avait jusqu'ici échappé aux dégradations diverses (industrialisation, urbanisation, infrastructures) qu'impose notre société moderne serait une grave erreur.

Cette région "où il fait bon vivre", qui fut source d'inspiration poétique pour François Mauriac au début du siècle der-

nier et où encore aujourd'hui la nature est restée miraculeusement préservée, mérite mieux que de devenir un nouveau couloir de transports au prétexte que le prix du terrain y reste abordable et la population peu dense.

La forêt des Landes de Gascogne est multifonctionnelle. Elle produit certes du bois d'œuvre et d'industrie, ce qui, on l'a dit plus haut, sera un atout précieux pour notre pays dans les années à venir promises à une crise énergétique sans précédent et à une lutte contre le réchauffement climatique. Elle est également le support de loisirs dont un des plus populaires est la chasse traditionnelle en palombière qui, outre ses racines, y trouve la quiétude et le silence nécessaires à son exercice.

Elle est enfin, en dépit de son apparence monotone, une véritable mine de biodiversité en raison du caractère préservé de ses milieux naturels. Parmi les espèces à très forte valeur patrimoniale, on peut citer le vison d'Europe et la loutre parmi les mammifères, la cistude d'Europe et le lézard ocellé parmi les reptiles, le fadet des laîches et le cuivré des marais parmi les papillons, l'aigle botté et le circaète Jean-le-blanc parmi les oiseaux, etc. Cette liste, si elle était déclinée de façon exhaustive, ferait pâlir d'envie le plus aguerri des naturalistes.



... la nature toute simple

Pour ces raisons, loin d'être le lieu déshérité qu'on imagine dans les bureaux d'étude de RFF, la zone forestière menacée par l'option sud est aujourd'hui encore une des régions d'Aquitaine dotée du plus fort poten-

tiel en terme de développement d'un écotourisme de qualité. Il suffit de consulter les dépliants "Gironde nature" édités par le Conseil Général de la Gironde pour s'en convaincre.

Sans s'appesantir sur les nuisances apportées à l'environnement humain (enclavement et bruit), parfaitement connues du maître d'ouvrage puisqu'il choisit délibérément de faire passer son projet dans des zones à faible densité de population, et sans revenir sur le handicap que constituerait une telle coupure pour l'exploitation et la défense des forêts contre l'incendie, il convient de souligner les conséquences négatives d'un tel projet sur les habitats et les espèces sauvages.

Comme toutes les grandes infrastructures linéaires, une LGV crée une coupure dans les milieux qu'elle traverse. Le cloisonnement contribue à morceler les territoires, à barrer des corridors écologiques et à créer des isolats de populations. Ce morcellement artificiel, qui n'est apparu en France qu'à partir du milieu du XX^{ème}

siècle, d'abord avec le développement des autoroutes puis des LGV et enfin avec la multiplication des enclos, est très défavorable aux espèces animales terrestres (mammifères, reptiles et amphibiens). Il conduit les populations ainsi artificiellement isolées à disparaître de certains îlots et à connaître des dérives génétiques dans les autres. Dans aucun cas, il n'est sans conséquences négatives.

Bien entendu il est toujours possible de créer des passages dits "à gibier" au travers de la ligne mais ce-

la n'est qu'un pis-aller dont l'efficacité est très variable selon les espèces. Qui plus est, pour être un tant soit peu efficaces, les passages à faune doivent être beaucoup plus larges que ce qui est habituellement proposé et jouir d'une certaine

BRACONNAGE DES ORTOLANS DANS LES LANDES

L'inscription de l'ortolan sur la liste des espèces protégées ne décourage pas pour autant quelques personnes de tenter leur chance. L'an passé un ortolan pouvait rapporter cent euros, ce qui représente indiscutablement une motivation, même si chaque personne verbalisée avance pour unique motivation la tradition. Le nombre de procès-verbaux diminue. Les militants de la SEPANSO eux-mêmes ont de plus en plus de mal à dénicher les installations de piégeage qui sont de mieux en mieux dissimulées à leurs regards indiscrets. Mais malheur à ceux qui se font prendre ! La facture devient de plus en plus lourde !

Le 1^{er} juillet 2005, le Tribunal Correctionnel de Mont-de-Marsan examinait le cas de Bernard Fargues et Jean-Patrick Tanguy. Le Procureur a requis des peines d'emprisonnement avec sursis (15 jours pour le premier et 30 jours pour le second), ce qui constitue une première. Les condamnations prononcées ne peuvent qu'inciter chacun à réfléchir avant de tendre des matoles pour piéger des passereaux protégés :

- Fargues : 80 h de travail d'intérêt général sur un an sous peine d'une amende de 2000 € en cas de non exécution, ainsi que 2 amendes de 100 € chacune et la privation du droit de chasse pendant un an.
- Tanguy : 80 h de travail d'intérêt général sur un an sous peine d'une amende de 2000 € en cas de non exécution, ainsi que 4 amendes de 100 € chacune et la privation du droit de chasse pendant un an.

Sur l'action civile, la SEPANSO a été déclarée recevable et bien fondée :

- Fargues a été condamné à lui payer 750 € à titre de dommages et intérêts, ainsi que 200 € sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.
- Tanguy a été condamné à lui payer 1000 € à titre de dommages et intérêts, ainsi que 200 € sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Dans un prochain menu, un restaurateur sera sur le grill... Toutefois certains ont encore décidé de tenter leur chance ! La SEPANSO Landes dès la mi-août a alerté la gendarmerie une première fois ! Et il y aura sans doute d'autres alertes...

Georges CINGAL

quiétude, donc être distincts des traversées destinées à l'exploitation forestière et à la défense des forêts contre l'incendie qu'il conviendrait de ménager tous les kilomètres, ou mieux tous les 500 mètres.

Vu le coût de ces aménagements dont la mise en place serait impérative pour atténuer les effets négatifs de la LGV sur la faune terrestre, il est évident que la réutilisation de la voie ferrée existante sur son emprise actuelle serait à la fois la solution la moins défavorable à la faune sauvage et, de tous les points de vue, la moins coûteuse.

De même qu'en terme de biens de consommation il faut apprendre à recycler nos déchets, en terme d'infrastructures il est grand temps d'apprendre à réutiliser et à adapter l'existant plutôt que de créer toujours du neuf "ailleurs", c'est-à-dire sur les derniers grands espaces qui nous restent et qui se réduisent année après année comme peau de chagrin. Faire systématiquement passer tous les nouveaux projets dans des zones naturelles préservées est une faute.

Dernier impact environnemental à ne pas négliger : en détournant à son profit des fonds publics qui auraient été indispensables à l'achèvement de la LGV SEA ainsi qu'aux travaux d'adaptations des anciennes voies au ferroutage, la LGV Bordeaux-Toulouse aurait un effet négatif indirect très important qui consiste à laisser se développer sans concurrence le transport routier de marchandises sur l'axe Nord-Sud. Cet aspect des choses, déjà évoqué dans le chapitre consacré aux priorités en matière de transports, méritait d'être rappelé ici en

raison de ses conséquences environnementales.

CONCLUSIONS

Contraire à l'intérêt général, le projet de LGV en tracé neuf entre Bordeaux et Toulouse est inopportun.

Ce projet enclave les régions traversées et porte atteinte à des espaces jusqu'ici préservés. Il va occasionner de nombreuses nuisances sur le plan environnemental et paysager, tout ceci dans le seul but de faire gagner d'hypothétiques parts de marché à la SNCF et de procurer un gain de temps à la minorité que constituent ses clients. Ceci ne relève pas de l'intérêt général ! Au moment où la SNCF cherche à se désengager de tout ce qui l'assimile encore à un service public (transport de fret, lignes de train Corail), la création de cette LGV ne saurait en aucun cas être considérée comme étant d'utilité publique.

Si malgré tout le projet de liaison à très grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse était maintenu au détriment d'investissements plus utiles à la collectivité (ferroutage), **la seule solution technique acceptable serait d'utiliser et d'améliorer l'état de la voie existante** (suppression des passages à niveau, adoucissement et inclinaison des courbes adaptée à une plus grande vitesse, shunts si nécessaire). **Dans l'intérêt des générations futures, il nous faut désormais apprendre à réutiliser et à recycler nos infrastructures comme nous commençons à le faire de nos déchets.**

Les enjeux et impacts sur les territoires concernés sont tous négatifs et très importants, notamment si le choix de la facilité qui consiste à traverser une partie du massif forestier était retenu. Le cloisonnement induit serait très néfaste sur le fonctionnement des territoires et les déplacements de la faune. **Ce projet aurait un coût environnemental et humain insupportable** qui fait revêtir à son abandon définitif un véritable caractère d'utilité publique. ■

CLIMAT

Le temps de l'action et des remises en cause !



Photo : Daniel DELESTRE

Les changements climatiques ont déjà provoqué en France une avance des vendanges de trois semaines. Mais le champignon qui se développe sur les raisins de Sauternes et qui lui donne son goût résistera-t-il ?

- Des constats et prévisions de plus en plus pessimistes...
- Quelles mesures pour réduire notre impact sur le climat ?
- Les transports routiers au banc des accusés
- Quelles mesures d'adaptation devons-nous prendre ?

... Suite

Risques contemporains

Quant aux risques "naturels", son dernier avatar, le cyclone Katrina, a souligné par son bilan désastreux la montée en puissance des ouragans, typhons et autres tornades qui accompagnent, de plus en plus violents, la mutation des climats. De la tempête de 1999 qui ravagea la forêt française et inonda la centrale nucléaire du Blayais, aux récentes et impressionnantes inondations en Europe Centrale et dans notre Sud-Est, l'addition est telle qu'elle accrédite peu à peu les avertissements répétés des experts et suscite enfin la mobilisation des politiques. Les pays de l'Union Européenne (dont la France) sont donc actuellement penchés sur leur *"Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique"*.

Mais là encore, la prudence - fille de la "pédagogie des catastrophes" - se heurte à la cupidité des marchands. Ainsi voit-on par exemple la Commission Européenne adopter sans ciller en juillet 2005 un engagement à impliquer l'aviation dans la lutte contre le changement climatique, et deux mois plus tard, s'engager à verser des aides au développement des compagnies aériennes pour *"permettre d'accroître la mobilité des citoyens européens"*. On n'en est pas à une contradiction près...

Les associations, qui s'époumonent à sonner l'alarme, ont toutefois découvert un allié inattendu, mais d'importance : les compagnies d'assurances. Il est dans la nature de ces dernières de couvrir des risques, à condition que puissent être cernées, par les statistiques et la règle à calcul, leur fréquence et leur ampleur. C'est d'ailleurs parce que (heureusement !) *"la fréquence des catastrophes nucléaires (accident majeur dans une centrale) est très faible, mais aussi"* - rajoutait le patron des assureurs français - *"parce que l'ampleur des dommages serait telle qu'elle serait incalculable en terme de prime"*, que les assureurs refusent de couvrir (voyez vos polices !) le *"risque nucléaire"* et refilent le bébé à l'Etat. Pour les cyclones, il y avait des chiffres : bon an, mal an, on savait combien, et quels dégâts. Voilà nos assureurs rassurés : le calcul de la prime était possible.

Mais c'était compter sans le changement climatique. La multiplication des Katrina, l'ampleur croissante de leurs ravages, les inondations énormes et autres tsunamis inhabituels ont sonné le tocsin chez les assureurs. Lors du Colloque de Montréal, en mai 2005, Paul Kovacs, Directeur de l'IPSC, rappelait que *"les données internationales indiquent que les coûts que doivent absorber les compagnies d'assurances doublent tous les cinq à sept ans"*. Ses collègues de l'ABI (association des assureurs britanniques) jugeaient en juin 2005 de leur côté que *"le coût des accidents climatiques devrait augmenter des deux tiers d'ici 2080... le seul risque d'inondation au Royaume-Uni devant multiplier sa valeur par 15"*. Autrement dit, on se rapproche brutalement des incertitudes - sur la fréquence et sur l'ampleur des dégâts - du cas "nucléaire", qui rendraient impossible le métier d'assureur. Le récent Congrès des assureurs à Monaco (septembre 2005) a confirmé cette crainte.

On comprend que dans ces conditions les assureurs optent pour un travail de prévention, en exerçant de rudes pressions sur les entreprises et les politiques, pour qu'ils prennent enfin en compte le changement climatique. Par exemple l'assureur helvète SwissRe menace (2005) de ne plus couvrir les entreprises qui ne réduisent pas leurs émissions de gaz à effet de serre. De là sort la recherche de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, évoquées ci-dessus. D'autres financiers entrent également en lice, et dans le même sens : ce sont les investisseurs institutionnels, comme par exemple l'énorme fonds CalPERS aux Etats-Unis qui, ironisant sur l'aveuglement volontaire de Bush, rappelle que, selon CalPERS, *"la question n'est pas de savoir si les sociétés américaines seront soumises à des régulations restrictives sur les émissions de carbone, mais quand"*. Fonds de pension et autres experts, à grands coups de milliards de dollars, poussent dans le même sens.

On l'aura compris, nous ne sommes plus seuls. Reste que la logique de croissance propre au système économique actuel étant toujours à l'œuvre, elle pousse à la continuation des erreurs passées. Mais la contradiction débouchera irrémédiablement, à terme, sur des choix qui vont bouleverser nos sociétés, nos modes de vie*.

Quand nous disions il y a quelques décennies qu'on allait "dans le mur", les beaux esprits ironisaient sur ces rêveurs d'écologistes. On approche aujourd'hui du pied du mur, découvrant que les rêveurs n'étaient pas ceux que l'on croyait, et qu'il va falloir tourner le volant. Pas facile, sans doute. Mais ce sera ou changer radicalement de direction, ou le mur.

Pierre DELACROIX, Président d'honneur de la SEPANSO
14 septembre 2005

* Voir l'ouvrage récent de Y. Cochet : *"Pétrole apocalypse"*, Fayard, 2005.

Que faire

face aux changements climatiques ?

Daniel DELESTRE,
Administrateur (I - II - III)
et Pierre DELACROIX,
Président d'Honneur (IV)

I- INTRODUCTION

Jour après jour, des dépêches du monde entier relatent les effets du réchauffement climatique en cours, en France et ailleurs (canicules, sécheresses, fonte des glaciers du Groenland...), confirmant les prévisions pessimistes des experts climatiques, réunis sous l'égide des Nations Unies (voir tableau page 12). La responsabilité humaine dans ce réchauffement ne fait plus de doute : la combustion de gigantesques quantités d'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz naturel) déverse chaque année 22 milliards de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère et perturbe gravement le fonctionnement de la machine climatique.

Même si la France a signé le protocole de Kyoto, l'action gouvernementale se limite plus souvent à des effets d'annonce (*"La maison brûle et nous regardons ailleurs"*) qu'à des actions efficaces de lutte contre les changements climatiques. Quelques symboles de cette action :

- un Plan Climat, adopté en 2004, après avoir été réduit à sa plus simple expression,
- des Ministres de l'Environnement décrédibilisés par une "durée de vie" bien trop éphémère,
- une Mission Interministérielle à l'Effet de Serre (MIES) sans moyens, devenue une simple Délégation rattachée au Ministère de l'Ecologie, au lieu d'être un organisme indépendant et clairement interministériel,

Trois fois rien Pessin



- la poursuite du développement du transport routier (principal émetteur de gaz à effet de serre) avec de nombreux projets d'infrastructures autoroutières (tels que, en Aquitaine, l'A65 Langon-Pau ou le Contournement Autoroutier de Bordeaux).

De leur côté, les médias diffusent de plus en plus d'informations sur les effets observables des changements climatiques mais se gardent généralement de faire le lien entre notre mode vie et ces changements, confortés en cela par le double langage publicitaire.

Et quand ils évoquent l'Or Noir, c'est pour marteler que *"la flambée des cours menace le dynamisme de la croissance"*, en oubliant de dire que la "flambée" du pétrole menace le climat. Addicts au pétrole, gare aux lendemains qui déchantent et aux gueules de bois ! Que ce dossier contribue à la prise de conscience que la lutte contre la menace climatique est **l'affaire de tous**. Au niveau de l'Aquitaine, la SEPANSO soutient la mise en place :

- d'un Plan Climat Régional (d'atténuation et d'adaptation) incluant des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre des sources fixes et mobiles,
- d'un Plan d'Adaptation de la demande en eau (culture irriguée...) face à la baisse prévisible des ressources en eau,
- d'un Plan de Développement des énergies renouvelables, notamment le fabuleux gisement de bois-énergie constitué par la forêt landaise.

Paru dans "Le Monde 2" du 3 septembre 2005, reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur

CONSEQUENCES PRÉVISIBLES À COURT TERME DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (GIEC 2001)

QUELQUES CHANGEMENTS PREVUS AU COURS DU 21 ^{ÈME} SIECLE POUR LES PHENOMENES CLIMATIQUES EXTREMES ET LEUR PROBABILITE	EXEMPLES REPRESENTATIFS D'INCIDENCES PREVUES
Augmentation des températures maximales, du nombre de jours chauds et de vagues de chaleur pour la quasi-totalité des zones terrestres (très probable)	Augmentation des décès et des maladies graves chez les personnes âgées et les pauvres en milieu urbain. Stress thermique accru pour les animaux d'élevage et la faune. Augmentation des risques de dommages pour un certain nombre de cultures. Augmentation des besoins en matière de climatisation électrique et diminution de la fiabilité de l'approvisionnement énergétique.
Précipitations plus intenses. (très probable, sur de nombreuses régions)	Augmentation des inondations, glissements de terrain, avalanches et dommages dus aux coulées de boue. Accroissement de l'érosion des sols. Accroissement de la demande en ce qui concerne les systèmes d'assurance gouvernementaux et privés et l'aide aux sinistrés.
Sécheresse estivale accrue sur la plupart des terres continentales à moyenne latitude et risques de sécheresse associés. (probable)	Diminution des rendements agricoles. Augmentation des dommages sur les fondations des bâtiments en raison de la rétraction des sols. Diminution quantitative et qualitative des ressources en eau. Augmentation des risques d'incendies de forêts.

II- MESURES D'ATTÉNUATION

La division par 4 des émissions de gaz à effet de serre en France d'ici 2050

Quelles sont les mesures d'atténuation nécessaires au niveau de la France ? Comme l'indique P. Radanne ⁽¹⁾, une réelle stabilisation du climat au niveau actuel ne serait garantie que par l'émission de 11 milliards de tonnes de CO₂ par an, ce qui veut dire une division par 2 du niveau d'émission actuel dans le monde. Du fait de la nécessaire convergence des émissions par habitant et entre pays, cela conduira à un plafond annuel d'environ 1,9 tonnes de CO₂ par habitant. Cet objectif devrait permettre de ne pas dépasser une concentration de 450 ppm de CO₂ dans l'atmosphère. Le rythme actuel d'émissions devra être réduit le plus vite possible. Plus cela tardera, plus le climat s'emballera, plus les désordres seront grands et plus fortes devront être les réductions des émissions. C'est dans cette logique que la France s'est donnée comme objectif une division par un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour répondre à cet objectif, les mesures d'atténuation incontournables préconisées par P. Radanne sont les suivantes :

- **Une efficacité énergétique maximale** : les progrès de maîtrise de l'énergie doivent être généralisés dans tous les secteurs.

- **Une amélioration des comportements individuels**, tant dans le résidentiel tertiaire que dans les transports, doit permettre aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre et doit donc être encouragée. Utiliser davantage les transports en commun, choisir un véhicule plus petit donc plus économe, adopter une conduite plus souple, privilégier le train sur l'avion sont autant de comportements indispensables. Cette optimisation des comportements rend indispensable une politique publique de maîtrise de la mobilité dans les choix d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de raccourcissement des chaînes logistiques des entreprises, à la fois pour réduire les émissions, prévenir les chocs pétroliers et éviter la saturation des infrastructures.

- **La réorientation de la politique des transports** : la tendance actuelle vers la montée en gamme des véhicules (4X4...), la priorité accordée à la route, l'insuffisance des infrastructures de transports publics conduisent à l'impasse. Aucun scénario de facteur 4 n'est envisageable sans une réduction très forte des consommations pétrolières dans les transports.

- **Le développement des énergies renouvelables** (bois-énergie, éolien, solaire...), qui permet la réduction des émissions de GES et réduit la dépendance énergétique, doit être favorisé.

⁽¹⁾ P. Radanne, ancien Président de l'ADEME. Rapport de mission au Premier Ministre. Mars 2004.

III- LES TRANSPORTS ROUTIERS

Avec près de 900 millions de véhicules à moteur en service dans le monde (dont plus de 30 millions en France), les transports routiers constituent la principale source mondiale d'émissions de gaz à effet de serre.

En France, les transports routiers sont les premiers émetteurs de CO₂, avec 112 millions de tonnes par an, soit 32 % du total (chiffres CITEPA 2003). A noter, comme le souligne J.M. Jancovici⁽²⁾, que *“si l'on imputait aux transports les émissions des raffineries pour produire l'essence, celles de l'industrie pour la construction des voitures et des routes et, plus généralement, toutes les émissions produites par des activités concourant au déplacement, le total serait probablement plus proche de 40 %”*.

Enfin, les sols stérilisés par les 1,5 millions de kilomètres de voiries françaises représentent l'annihilation d'un “puits de carbone” potentiel de 15 millions de tonnes de CO₂ par an⁽³⁾.

A signaler la situation particulière de l'Aquitaine où les transports routiers contribuent pour plus de 50 % au total des émissions régionales de CO₂.

La décroissance du trafic routier est une condition indispensable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Tout laisse à penser que la hausse des cours du pétrole favorisera cette décroissance du trafic.

Alors pourquoi ces projets d'infrastructures autoroutières en Aquitaine et en France ? Laissons la parole au Réseau Action Climat France⁽⁴⁾ :

“Sur le plan des procédures décisionnelles en matière de programmation d'infrastructures de transport, la prise en compte des changements climatiques est insuffisante. Le manque d'implication des décideurs politiques et économiques à traduire les engagements français de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les réalisations d'infrastructures se révèle tout aussi bien dans la question du choix que dans la méthode de décision.

Les engagements français et européens en matière d'effet de serre sont très rarement notés au niveau des programmes et des projets majeurs d'infrastructures... Le changement climatique est largement sous-évalué dans les calculs de prise en compte des externalités. Ces calculs, destinés à avoir une estimation des coûts directs et indirects d'une infrastructure, accordent une part prépondérante au gain de temps, c'est-à-dire aux impacts économiques du raccour-

cissement du temps de parcours, et ainsi aboutissent toujours à une justification des projets avancés.

Le décideur dispose donc de chiffres faussés. Jusqu'à présent, rares ont été les hommes politiques et décideurs économiques à prendre en considération les facteurs environnementaux non locaux...”

Le Réseau Action Climat France propose les mesures correctives suivantes :

“Il est indispensable d'inverser le plus rapidement possible la priorité accordée aux modes les plus nocifs pour l'environnement et le climat en faisant évoluer les critères de choix d'infrastructures ainsi que les orientations budgétaires :

Les critères de choix d'infrastructures doivent être clarifiés pour donner aux décideurs de notre pays une vision objective des problèmes. La priorité doit être réellement donnée aux engagements de la France en matière de changement climatique... Trois règles doivent être respectées dans les processus de décision :

- *Prise en compte effective et non biaisée de tous les aspects socio-économiques et environnementaux, et particulièrement les changements climatiques, non seulement à court terme mais également à moyen et long terme. Le développement durable impose de prendre en compte le coût probablement phénoménal du dérèglement climatique pour les générations actuelles et futures.*
- *Choix de la solution la plus acceptable à court, moyen et long terme. L'efficacité des solutions de mobilité durable (fer, voies d'eau, vélo et autres) a été prouvée à de multiples reprises... Les engagements de la France induisent un renversement immédiat des priorités dans les choix d'infrastructures... Nous devons rappeler que l'objectif est de transférer des voyageurs et des marchandises des modes les plus émetteurs de gaz à effet de serre vers les modes les moins polluants... Au final, il faut que les gouvernements mettent en place une culture de l'évaluation environnementale, objective et contradictoire. Les conséquences en matière d'émissions de gaz à effet de serre dans les projets doivent apparaître nettement, de manière explicite, comparée (par exemple, comparaison entre la mise en place d'une autoroute et un transport en commun en site propre) et mises à consultation publique...”*

Dans ce contexte, le projet d'autoroute A65 Langon-Pau, qui n'a même pas fait l'objet d'un débat public, n'est vraiment pas dans le sens de l'histoire.

⁽²⁾ J.M. Jancovici, ingénieur conseil, expert sur les changements climatiques. Site : www.manicore.com

⁽³⁾ IPCC : Land Use, Land-use Change and Forestry, 2000.

⁽⁴⁾ Réseau Action Climat France (RAC-F). Transports et changements climatiques : un carrefour à risques. Site : www.rac-f.org

IV- MESURES D'ADAPTATION

Les mesures d'adaptation constituent le 2ème volet de la lutte contre la menace climatique et l'ONERC⁽⁵⁾ met en place une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

En Aquitaine, l'évolution climatique prendra vraisemblablement - d'après les experts du GIEC - la forme d'une plus grande sécheresse, accompagnée d'une élévation notable des températures moyennes. Voici quelques-unes des mesures d'adaptation qui doivent être mises en œuvre prioritairement en Aquitaine :

L'eau, bien sûr...

Depuis des décennies, nos associations se battent pour une gestion plus raisonnable de l'eau. Certes, la création et le travail des Agences de Bassin ont fait bouger les choses. Mais on est loin du compte, s'agissant de l'adéquation entre les ressources inventoriées et les candidats à l'usage de ces ressources. Jusqu'à présent, au lieu d'une incitation à une utilisation maîtrisée de la ressource, élus et administrations se sont limités à raisonner en termes de retenues de toutes tailles. Aujourd'hui seulement, d'autres approches de la question commencent à être envisagées, crise climatique aidant. On ne peut que déplorer ce gâchis en termes de décennies.

D'autre part, si l'agriculture reste l'utilisateur dominant, d'autres secteurs posent aussi problème. Par exemple, l'approvisionnement en eau potable est supposée prioritaire mais, malgré nos avertissements et protestations, force est de constater que des ressources excellentes mais fos-

siles sont déjà exploitées par l'industrie (nappe du Crétacé en Gironde) avec la bénédiction des pouvoirs publics et des élus, alors qu'elles devraient être prioritairement réservées à l'usage humain. Au moment où se pose la question des volumes et des réserves disponibles, à l'occasion des sécheresses récentes, il est indispensable qu'une politique claire soit établie en la matière, surtout quand des organismes commerciaux se permettent, avec la complicité silencieuse des pouvoirs publics, de mettre en danger certaines ressources d'eau potable (pour exemple, rappelons le risque de salinisation de la nappe de l'Eocène en Gironde, suite aux approfondissements successifs systématiques du chenal du Port de Bordeaux...).

L'agriculture

Recherche sur la réorientation des spécialisations vers des formes plus tolérantes à une hygrométrie faible et déséquilibrée avec printemps et étés secs.

Une telle situation condamne en particulier - sauf peut-être sur le Piémont pyrénéen - le développement du maïs, actuellement dominant et massivement irrigué (les chiffres sont disponibles pour souligner l'inadaptation totale de ce type de culture à un pareil contexte). Une mutation dans ce domaine entraînera vraisemblablement une forte évolution de la structure foncière et devra donc être accompagnée de mécanismes financiers adéquats. Voir à ce sujet l'excellente analyse réalisée par l'UFC Que Choisir⁽⁶⁾.

⁽⁵⁾ ONERC : Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique.

⁽⁶⁾ UFC Que Choisir. Sécheresse : une gestion archaïque de l'eau. 9 août 2005.

LES NOUVEAUX BEAUX : LES CHAUCHETTES DE L'ARCHI-DUCHÈCHE CHONT CHÈCHES



Paru dans "Le Canard Enchaîné" du 17 août 2005

Les cultures irriguées autres (cultures maraîchères, vergers...) devront, lorsqu'elles n'ont pas entamé cette évolution, s'adapter rapidement en passant à des techniques économes en eau. Là encore, un accompagnement financier devra être mis en place.

De telles mutations dans les choix culturels et la montée du coût de l'énergie entraîneront vraisemblablement par ailleurs une limitation des échanges internationaux et à grande distance d'un certain nombre de produits agricoles et, par contre-coup, un re-développement de nouveaux noyaux de polyculture de proximité.

Le tourisme

Une des activités principales développées depuis quelques décennies dans la zone pyrénéenne a été le tourisme d'hiver. Mais l'irrégularité des précipitations, déjà, avait conduit nombre de ces stations à développer massivement le recours aux canons à neige. Cette solution, nécessitant de forts appoints externes en eau, ne peut être acceptable dans un contexte de raréfaction de la ressource. Il est donc évident que ce type d'activité, économiquement devenu un pivot du maintien des populations, va exiger une reconversion vers des créneaux totalement nouveaux. Une adaptation de ces économies montagnardes est donc à étudier en urgence, étant donnée la durée et l'ampleur financière que nécessitera la transition.

Sur les littoraux. La montée des niveaux marins sera faible sur les décennies immédiates. Par contre, l'expérience actuelle souligne, tant pour les littoraux que pour les zones de grand tourisme intérieures, l'existence de limites d'approvisionnement en eau et de conflits d'usages (agriculture-tourisme) lors des séquences estivales où la croissance de population est très forte. Une réflexion doit donc être menée sur les mesures à prendre pour faire face sans heurts à de semblables situations. Des solutions telles que la récupération-stockage d'une large partie des pluies d'hiver, la réutilisation en agriculture des eaux épurées et l'incitation aux techniques de stockages individuels d'eau de pluie devront être promues.

L'habitat

Des solutions techniques doivent être prises en compte dès maintenant dans le domaine urbain et dans le bâtiment/architecture. Le recours aux constructions de type HQE, à l'architecture dite solaire, le développement systématique du recours à l'énergie solaire thermique et photovoltaïque doivent être encouragés par des mesures fiscales ou soutiens financiers, tant pour limiter les besoins énergétiques que pour limiter l'appel à des systèmes de climatisation énergétivores. La variété et l'abondance des ressources locales (bois, etc.), le cadre géographique et climatique et la densité d'industries innovantes et de pointe dans la région devraient d'ailleurs faciliter la mise en oeuvre de telles mesures. ■

SECHERESSE VECUE DE MANIERE TRES INEGALE

La sécheresse a été ressentie de manière plus prégnante cette année et une majorité des 21 départements en "situation préoccupante" sont situés en Aquitaine. Cependant nos concitoyens ont plutôt mal vécu les arrêtés préfectoraux leur interdisant d'arroser leur jardin alors que partout les terrains de golf affichaient un vert insolent et que, dans notre région notamment, on pouvait voir les rampes d'arrosage fonctionner en plein soleil dans les champs de maïs.

Selon l'Association des personnels d'entretien, un golf nécessite 80.000 à 100.000 m³/an d'eau dans le Nord de la France et 150.000 à 200.000 m³ dans le Sud. Sauf quelques exceptions (dans le Var par exemple), la plupart du temps, c'est l'eau potable qui est utilisée. S'il n'est pas interdit d'arroser en période de sécheresse, c'est qu'un golf génère paraît-il de nombreux emplois directs et indirects. C'est du moins ce que prétendent les propriétaires ou exploitants !

Comme le souligne l'UFC Que Choisir (n° 429), la pénurie d'eau n'est pas seulement due à de la météorologie mais aussi à une gestion déplorable des ressources qui consiste à user d'arrêtés préfectoraux et d'interdits quand la crise atteint son paroxysme et que l'on n'a rien fait pour l'éviter. Même si nous sommes tous un peu responsables de ces abus, il faut savoir que la carte sécheresse est très bien corrélée avec la carte irrigation et que, dans notre région, l'irrigation en période estivale représente 90 % de la consommation en eau avec 650.000 hectares.

C'est comme par hasard dans le Sud-Ouest que les taxes sur l'eau sont les plus basses pour les agriculteurs : avec 0,23 centimes/m³, ces taxes ne représentent que 1 % du financement de l'Agence de Bassin Adour-Garonne (82 % pour les particuliers et 14 % pour les industriels). Malgré cela, les agriculteurs se plaignent d'être les premières victimes de la sécheresse et demandent la construction de réservoirs pour stocker les eaux hivernales. Donc pas question de revoir la politique agricole et de s'interroger sur le bien-fondé de la maïsiculture sur sable des Landes. Au contraire, la crise du pétrole étant venue se greffer sur la crise de l'eau, certains viennent de découvrir les possibilités de production de biocarburants à partir du colza, du tournesol, du blé et bien sûr du maïs.

Un projet d'usine de bio-éthanol serait même à l'ordre du jour dans notre région. On ne peut qu'être favorable aux biocarburants mais pas au prix d'une fuite en avant et d'une intensification de la production de maïs grande consommatrice d'eau. Comment accepter une telle politique agricole, en contradiction avec le principe "pollueur payeur" et tout cela au nom du soi-disant développement durable ?

CG

Jacques HAMON,
Ingénieur agronome
Paris 1945

Impasse du Coteau
74240 Gaillard

Quelques implications

*généralement sous-estimées
de la dérive climatique*

Le rapport de septembre 2001 du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat comporte une hypothèse pessimiste, si rien de sérieux n'était entrepris pour réduire les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, avec dans le courant du présent siècle une augmentation moyenne de la température au sol de 5,8 degrés Celsius, et une montée du niveau de la mer d'environ 90 cm résultant de la seule dilatation de l'eau de mer. Peu après, le laboratoire Hadley, l'un des principaux contributeurs au rapport du GIEC, a revu les prévisions ci-dessus pour tenir compte de certaines inévitables rétroactions, dont le relargage de dioxyde de carbone par une eau de mer devenue plus chaude, et de méthane par un permafrost fondant, aboutissant d'ici 2100 à une augmentation de la température moyenne de 8 degrés Celsius, au lieu de 5,8. Les rétroactions croissant au fil du temps, l'augmentation de la température pourrait s'accroître encore au fil des siècles. Ceux qui ont eu l'occasion de lire ces documents se sont particulièrement intéressés aux prévisions concernant le présent siècle, sans réaliser qu'une stabilisation climatique s'étalerait sur des siècles.

Le dioxyde de carbone, une fois émis, persistera pendant des siècles dans notre atmosphère et l'effet de serre additionnel avec. En admettant la température au niveau du sol stabilisée, l'équilibre entre la température moyenne de l'air et celle de l'eau de mer mettra 5 à 10 siècles pour se faire, durée des principaux cycles thermohydrauliques océaniques ; la montée du niveau de la mer aussi. Si l'on retient l'hypothèse Hadley, une montée de 90 cm par dilatation de l'eau de mer en 2100 se traduirait ainsi par une montée de 9 mètres dans 10 siècles, sans que rien puisse l'enrayer.

L'augmentation de la température moyenne sera très inégalement répartie, plus marquée dans les zones tempérées et arctiques. La fonte des banquises n'affectera pas le niveau de la mer, mais facilitera et accélérera l'écoulement vers la mer, puis la fonte, des icebergs provenant des glaciers groenlandais et antarctique. De fait de leur inertie thermique, la fonte *in situ* de ces glaciers sera modeste, mais celle liée à leur écoulement vers la mer le sera moins. Une fonte de 10 % du glacier groenlandais ferait monter le niveau de la mer de 60 cm, tout comme la fonte d'un pour cent du glacier antarctique. Des observations ré-

centes montrent que les banquises polaires disparaissent bien plus rapidement qu'escompté, ce qui pourrait accélérer l'amenuisement des glaciers précités, même durant le présent siècle.

Les modèles climatiques utilisés par les équipes du GIEC ont des mailles de 300 km de côté ne se prêtant pas à des prévisions détaillées sur l'impact botanique et pluviométrique de la dérive climatique, mais la tendance serait à l'établissement sur la région Aquitaine des conditions prévalant actuellement sur le littoral du Maghreb, en bien plus chaud.

Il paraît légitime de penser qu'à relativement court terme les marais littoraux aquitains seront envahis par la mer, et qu'ensuite les terres situées actuellement à une douzaine de mètres au dessus du niveau de la mer seront immergées, si des décisions politiques ne sont pas prises **maintenant** pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, non pas à un niveau naturellement recyclable, environ 3 milliards de tonnes équivalent carbone par an, mais à un niveau plus bas, pour compenser les émissions excessives des décennies passées. Avec bientôt 9 milliards de terriens, cela impliquerait une émission moyenne par être humain et par an inférieure à 200 kg équivalent carbone, soit moins que nos seules émissions agricoles, et moins que celles résultant de la seule exploitation non énergétique du charbon, du gaz naturel et du pétrole (carbo-chimie et pétro-chimie).

Les pays signataires du protocole de Kyoto ont pris de très modestes engagements, qu'ils ne réussissent pas à respecter. Les grands pays du tiers-monde n'ont pris aucun engagement et, pour assurer leur développement socio-économique, ont essentiellement recours aux énergies fossiles conventionnelles, émettant ainsi massivement des gaz à effet de serre. L'augmentation des cours du pétrole et du gaz naturel non seulement ne freine pas la consommation mais facilite la mise sur le marché, dans des conditions économiques satisfaisantes, des huiles ultra-lourdes de l'Athabasca et de l'Orénoque et de carburants liquides de synthèse dérivés du charbon dont l'Afrique du Sud est un grand producteur, exemple qui pourrait être suivi par la Chine et l'Inde. Les énergies renouvelables de substitution

restent plus coûteuses que les énergies fossiles dont elles dépendent d'ailleurs pour leur production ; ce déséquilibre n'est donc pas près de changer. On doit donc s'attendre à une augmentation continue des émissions excessives de gaz à effet de serre d'origine anthropique.

L'énergie nucléaire de seconde et troisième génération (EPR) reste pénalisée par la gestion incertaine de ses déchets à vie longue et la relative rareté de l'U.235. Aucun investisseur privé ayant lu les conditions à remplir énumérées par Bataille et Birraux pour gérer les déchets ne saurait financer la construction d'une centrale nucléaire, et les miracles attendus des centrales nucléaires de quatrième génération ne sont que des hypothèses de travail.

L'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques a fort bien documenté les menaces de la dérive climatique et les options énergétiques, quoique parfois en termes trop généraux. Des études ponctuelles ont apporté des éclairages complémentaires. Ceux qui nous gouvernent connaissent parfaitement les enjeux mais hésitent, à juste titre, à proposer des solutions électoralement peu porteuses. C'est donc aux organisations non gouvernementales, dont la nôtre, à les encourager à agir avant qu'il ne soit trop tard. ■

- Bataille, C. & Birraux, C., 2005.- *Pour s'inscrire dans la durée : une loi en 2006 sur la gestion durable des déchets radioactifs.*- Rapport OPECST, Sénat n° 250 / Assemblée Nationale n° 2159, 341 pp., Paris.
- Birraux, C. & Le-Deaut, J.Y., 2001.- *L'état actuel et les perspectives des énergies renouvelables.*- Rapport OPECST, Sénat n° 94 / Assemblée Nationale n° 3415, 348 pp., Paris.
- Bobin, J.L., Huffer, E. & Nifenecker, H., 2005.- *L'énergie de demain.*- Ed. EDP, 633 pp., Les Ulis.
- Deneux, M., 2002.- *L'évaluation de l'ampleur des changements climatiques, de leurs causes et de leur impact prévisible sur la géographie de la France à l'horizon 2025, 2050 et 2100.*- Rapport OPECST, Sénat n° 224 / Assemblée Nationale n° 3604, 327 pp., Paris.
- Hamon, J., 2002.- *Stabiliser le climat, le défi du 21^{ème} siècle.*- Ingénieurs de la Vie, 459 : 31-33.
- Hamon, J., 2004.- *Comment sortir du nucléaire ?* - Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de la Haute-Savoie, 2 : 19-27.
- Hamon, J., 2005.- *Biocarburants : une solution pour les transports ?* - Ingénieurs de la Vie, 470 : 15-17.
- Jancovici, J.M., 2002.- *L'avenir climatique. Quel temps ferons-nous ?* - Ed. Seuil, 288 pp., Paris.
- Wingert, J.L., 2005.- *La vie après le pétrole. De la pénurie aux énergies nouvelles.*- Ed. Autrement, 243 pp., Paris.

EFFET DE SERRE

Le chauffage de la Terre bloqué sur maximum

Plus de 400 milliards de radiateurs en vingt-quatre ans. L'augmentation de l'effet de serre depuis 1980 équivaut à ces milliards de radiateurs ⁽¹⁾ supplémentaires fonctionnant de manière ininterrompue. Comme si, chaque seconde, les humains en ajoutaient 500 de plus... C'est ce que montrent les observations de l'administration américaine de la météo et du climat (Noaa). L'organisme a publié mardi un indice des gaz à effet de serre observés dans l'atmosphère et sa traduction en "forçage radiatif", l'expression savante qui décrit le déséquilibre climatique de la Terre. Ce forçage atteint désormais 2,6 watts par mètre carré, soit environ 1300 milliards de kilowatts de trop absorbés à l'échelle de la Terre. L'air de rien, c'est plus de 1 % de ce que reçoit notre planète. Un petit 1 % qui produit de "grands effets et pour très longtemps", rappelle Philippe Ciais, du laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du CEA (Commissariat à l'énergie atomique). C'est un écart similaire qui a permis les profonds bouleversements du climat à l'ère quaternaire.

L'indice des gaz à effet de serre (Aggi) de la Noaa, qui sera désormais publié tous les ans, s'affichait fin 2004 à 1,2. Soit 20 % de plus qu'en 1990, année qui sert de référence pour les calculs liés au protocole de Kyoto. Une hausse qui s'explique essentiellement par des rejets accrus de CO₂. La contribution du méthane reste stable, quand d'autres gaz réchauffants, comme les fameux CFC, voient leur poids diminuer après les efforts entrepris pour réduire leur effet destructeur sur l'ozone qui protège la Terre des rayons UV.

"Ces chiffres montrent qu'on est un peu au-dessus des scénarios élaborés par le Groupe d'experts de l'ONU sur le climat", analyse Philippe Ciais, qui voit dans l'indice de la Noaa "un moyen d'aider le public à prendre conscience de l'augmentation de l'effet de serre". Le chercheur ajoute que son rythme s'accélère, notamment sous l'effet de la croissance de la Chine, même si "une bonne part de ses émissions remplace des rejets qui auparavant avaient lieu au-dessus de l'Europe et des Etats-Unis". Une manière de rappeler le rôle de l'Occident dans la situation climatique.

Denis DELBECQ

Paru dans le journal "Libération"
du 29 septembre 2005

⁽¹⁾ De 1 kilowatt chacun.

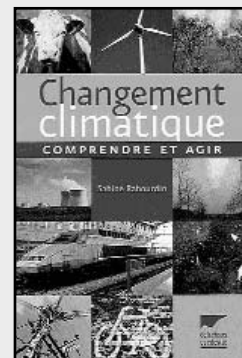
POUR MIEUX COMPRENDRE

◆ Des mots pour en parler

- **Adaptation** : Ajustement des systèmes naturels ou humains face à un nouvel environnement ou un environnement changeant. On distingue l'adaptation anticipative, autonome, prévue et réactive (pédagogie des catastrophes).
- **Atténuation** : Intervention humaine visant à réduire les sources ou renforcer les puits de gaz à effet de serre.
- **Changements climatiques rapides** : La non linéarité du système climatique peut conduire à des changements climatiques rapides, quelquefois intitulés changements abrupts, ou même surprise. On peut imaginer certains de ces phénomènes abrupts, par exemple une réorganisation fondamentale de la circulation thermohaline, une déglaciation rapide ou une fonte massive du pergélisol entraînant des changements rapides du cycle du carbone. D'autres peuvent être véritablement inattendus et résulter du forçage puissant, à évolution rapide, d'un système non linéaire.
- **Dioxyde de carbone (CO₂)** : Gaz d'origine naturelle ou résultant de la combustion des combustibles fossiles ou de la biomasse, ainsi que de changements d'affectation des sols et de divers procédés industriels. C'est le principal gaz à effet de serre dû à l'activité humaine qui influe sur le bilan net du rayonnement à la surface de la Terre.
- **Emissions anthropiques** : Emissions de gaz à effet de serre, de précurseurs de gaz à effet de serre et d'aérosols associés aux activités humaines. Ces activités incluent la combustion des énergies fossiles, le déboisement et les changements d'affectation des terres qui entraînent une augmentation nette des émissions.
- **GES (Gaz à Effet de Serre)** : Les gaz à effet de serre sont des constituants gazeux de l'atmosphère (CO₂, H₂O, N₂O, CH₄...), tant naturels qu'anthropiques, qui modifient le bilan énergétique de l'atmosphère.
- **GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat)** : Mis en place par le programme environnement des Nations Unies et par l'Organisation Météorologique Mondiale, c'est une émanation de la communauté scientifique mondiale destinée à faire l'évaluation périodique des recherches dans le domaine climatique et de leurs implications pour la prise de décision.
- **HQE (Haute Qualité Environnementale)** : La démarche HQE vise à réaliser des bâtiments neufs et améliorer des bâtiments existants qui auront dans leur ensemble des impacts limités sur l'environnement tout en assurant à l'intérieur du bâtiment des conditions de vie saines et confortables.
- **Non linéarité** : Un processus est dit "non linéaire" lorsqu'il n'y a pas de rapport proportionnel simple entre la cause et l'effet. Le système climatique contient de nombreux processus non linéaires, ce qui produit un système au comportement potentiellement très complexe. Cette complexité peut entraîner des changements climatiques rapides.
- **Photosynthèse** : Processus selon lequel les plantes absorbent le dioxyde de carbone de l'air (ou le bicarbonate de l'eau) pour produire des glucides et rejettent de l'oxygène.
- **Puits de carbone** : Tout processus, toute activité ou tout mécanisme qui absorbe le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère. Ainsi, la végétation, par la photosynthèse, constitue un puits de carbone naturel, durant le laps de temps où elle absorbe plus de carbone qu'elle n'en libère. En région tempérée, le taux de fixation du carbone par les plantes se situe entre 5 et 17 tonnes de CO₂ par hectare et par an, et dépend du type de végétation (forêt, cultures, prairies...). A cela, il faut ajouter les stocks de carbone enfouis dans les sols naturels et estimés en région tempérée à 220 tonnes de CO₂ par hectare (valeur moyenne).

◆ A lire

- **Changement climatique : comprendre et agir**
Sabine Rabourdin - Delachaux et Niestlé
- **Changements climatiques** (2001) et **Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie** (2000)
Rapports de synthèse du GIEC, disponibles sur Internet : <http://www.ipcc.ch/pub/reports.htm>.
- **Changement climatique : la nature menacée en France**
(septembre 2005) - Réseau Action Climat France
Disponible sur Internet : http://www.rac-f.org/article.php3?id_article=698.



La pointe du Médoc

Un état des lieux environnemental

Colette GOUANELLE,
SEPANSO Gironde

D'après les informations fournies
par le Docteur Michel MARTIN

Texte intégral (22 pages) disponible
sur simple demande à la SEPANSO

Région originale par sa situation géographique et ses biotopes, la "Pointe du Médoc" prétend être aussi une région de traditions. Le Docteur Michel Martin fait un état des lieux des principaux biotopes du secteur mais aussi des menaces qui pèsent sur la biodiversité, compte tenu de l'évolution économique et touristique en cours dans la région. Nous vous en proposons un résumé.

UNE RÉGION ENTRE OCÉAN ET ESTUAIRE

Ce triangle de 52.744 ha, au Nord d'une ligne Montalivet - Jau-Dignac, comprend huit communes dont certaines sont à la fois ouvertes sur l'Océan Atlantique et sur l'Estuaire de la Gironde.

Les principaux biotopes (la bande des dunes littorales atlantiques, la forêt, les zones humides et les berges de l'Estuaire) ont été progressivement modifiés par les activités humaines.

Sur la façade océanique

Le cordon dunaire qui protège les villages et cultures de l'arrière-pays a été stabilisé grâce aux plantations d'oyats (*Ammophila arenaria*). Ainsi, la zone du Gurp est presque la seule dune encore dans son état originel, où l'on peut trouver quelques espèces végétales rares ou en voie de disparition (voir encart).

La forêt a, un peu partout, été transformée en une monoculture de Pins maritimes (*Pinus pinaster*). Les sous-bois jouent malgré tout un rôle très important pour la survie de quelques

espèces animales, comme la Genette et le Circaète Jean-Le-Blanc, et d'espèces végétales ou de Champignons comme le fameux Cèpe de Bordeaux.

A l'intérieur des terres

Les zones humides ont été poldérisées par tout un réseau de canaux encore en service, afin d'y développer des cultures et des élevages de bovins et de chevaux ainsi que l'ostréiculture (aujourd'hui remplacée par les élevages de Gambas et l'exploitation des Palourdes) dans les bassins saumâtres. C'est aussi dans ces zones que se trouvent les



"tonnes" des chasseurs, plus nombreuses que les habitations. Les seuls marais encore authentiques sont le marais du Conseiller et celui du Logit. Toutes ces étendues humides sont en outre d'une grande importance pour les oiseaux migrateurs ainsi que pour le Vison d'Europe et la Cistude et l'inventaire des espèces encore présentes est loin d'être effectué.

Côté Gironde

On trouve encore des vasières sur des étendues importantes et qui mériteraient aussi des études botaniques et zoologiques approfondies (poissons, Mollusques...). On ne peut que déplorer la raréfaction de la pibale (ou Civelle, forme juvénile de l'anguille) dont il faudrait rapidement examiner les causes afin d'y remédier.

DES ATTEINTES LIÉES AUX ACTIVITÉS HUMAINES

L'usage des insecticides

Ils ont eu un effet déplorable sur la biodiversité faunistique. De nombreuses espèces de Lépidoptères (Papillons), de Coléoptères (hannetons, capricorne, "rhinocéros") inféodés à la flore des dunes sont de plus en plus rares. Les oiseaux insectivores sont à leur tour affectés par le manque de nourriture ou contaminés par les produits chimiques.

Cette désinsectisation essentiellement liée au développement touristique (lutte contre les moustiques et chenilles processionnaires du pin oblige) a fait l'objet d'épandages chimiques dont les effets ne sont pas aussi sélectifs que l'on veut le faire croire. L'établissement public EID, chargé de la démoustication du littoral atlantique, n'a pas encore pu prouver l'innocuité des produits utilisés (notamment le Téméphos qui devrait être interdit en 2006) pour les autres espèces

d'insectes et pour leurs prédateurs (Poissons, Amphibiens...).

Il faut citer également certaines thérapeutiques vétérinaires destinées aux bovins et qui se retrouvent dans les excréments en entraînant la disparition des insectes coprophages et en perturbant ainsi le recyclage de la matière des déjections et leur transformation en engrais.

L'empoisonnement des ragondins

La Bromadiolone, produit toxique enrobant les carottes pour tuer les ragondins (*Myocastor coypus*) trop nombreux, tue malheureusement tous les rongeurs qui le consomment ainsi que leurs prédateurs et les charognards. Cette pratique, après avoir été interdite, a été de nouveau autorisée pour trois ans par l'ancien Ministre de l'Agriculture (H. Gaymard) à la demande du "Groupement de défense contre les ennemis des cultures".

Autres formes de pollution

Il faut aussi compter avec les engrais et pesticides utilisés par les jardiniers amateurs et les paysagistes pour l'entretien des parcs et des golfs, les nombreux autres effluents, déchets en tous genres et détritiques produits par les touristes de plus en plus nombreux. Nul n'est besoin de rappeler les nuisances et pollutions engendrées par les sacs en plastique et autres emballages que l'on retrouve aussi en mer.

Atteintes liées à certaines pratiques de loisirs

Le développement du tourisme est un volet important de l'économie locale (la population de quelques 12.000 personnes peut en atteindre 100.000 en période estivale) mais il entraîne des aménagements du territoire dont on peut se demander s'ils correspondent

tous à des nécessités. La plupart des équipements et certaines pratiques de loisirs portent préjudice au sol et à la biodiversité : cas des véhicules à moteur de toutes sortes qui sillonnent les terres et les mers, d'autant plus contestables au regard de la crise avérée de l'énergie et de l'augmentation de l'effet de serre.

La pratique de la chasse à la "tonne", considérée comme "activité traditionnelle patrimoniale", n'est pas sans poser de problèmes : les propriétaires de ces charmantes maisonnettes construites sans permis pompent en permanence dans la nappe phréatique pour entretenir leur mare artificielle, ce qui a pour effet d'augmenter l'évaporation de l'eau en été et de faire pénétrer l'eau saumâtre.

Il faut aussi considérer l'introduction d'espèces allochtones (Ragondin pour le plus ancien, Vison d'Amérique, Ecrevisse de Louisiane, Grenouille taureau...) le plus souvent en concurrence avec leurs cousines autochtones et parfois destructrices des habitats de nombreuses autres espèces (voir SON n° 120-121).

On ne s'étonnera donc pas de voir disparaître, année après année, tout ce qui fait la richesse écologique de cette région : à savoir sa biodiversité tant vantée par les élus qui veulent attirer les touristes.

DES DISCOURS ÉCOLOGISTES...

Tous les partenaires qui participent de près ou de loin aux décisions locales affichent des positions plus ou moins "écologisantes", dont le site Internet de la Pointe du Médoc se fait le porte-parole. C'est sans doute le signe d'une évolution positive des mentalités mais on est en droit de se demander quelle est la distance entre les paroles et les actes.

Presque tous les élus rencontrés semblent avoir des intentions plutôt

louables, même si elles ne sont pas toujours très claires ou très cohérentes :

- Volonté de "renaturaliser" les forêts, renforcer leur protection et accroître les surfaces classées ;
- Réserve ou rejet catégorique concernant les compétitions d'engins motorisés ;
- Refus quasi unanime des empoisonnements à la Bromadiolone ;
- Désir de protéger les zones humides et/ou restaurer les haies ;
- Souhait d'une Réserve Naturelle entre le Gup et la Négade ;
- Souhait de limiter le nombre des "tonnes" ;
- Lutter contre les implantations non autorisées de bungalows et de caravanes en forêt ;
- Désir de collaborer avec les chasseurs et les associations de protection de la nature pour une "gestion raisonnée" de la nature.

Incontestablement, Monsieur le Maire de Vensac est le plus écologiste des élus du secteur.

Certains élus ont tout de même tendance à penser que la nature est suffisamment bien protégée : soit grâce aux ZNIEFF (Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), soit grâce à la présence de la LPO installée dans le secteur ou à la Loi Littoral ou à la surveillance exercée par l'ONF...

... AUX ACTES

Peu cohérent tout de même, Monsieur le Maire de Grayan qui regrette le développement des quads sans aucun contrôle mais souhaite organiser un "enduro" de motards chaque année ! Et pourtant, il se dit favorable à une réelle protection de la nature dans la zone des dunes du Gup.

De même, Monsieur le Maire de Talais, Conseiller Général et Député qui est à l'origine de l'autorisation d'utilisation de la Bromadiolone, tout en affirmant que tous les agriculteurs et

chasseurs sont contre. Il pense également que les intrants chimiques utilisés en agriculture ne posent pas de problèmes.

RÔLE DES DIVERSES ASSOCIATIONS

L'association "Vivre à Soulac" critique les travaux de restructuration des plages et dunes effectués sans précautions et nuisibles à la flore et à la faune. Elle s'oppose au projet de route dans les zones humides au sud de Soulac, redoute les conséquences d'un projet de golf privé (usage de produits chimiques, urbanisation nouvelle). Elle milite également pour une campagne de replantation de Chênes indigènes.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), malgré ses difficultés pour trouver des volontaires pour les comptages d'oiseaux migrateurs, signale des diminutions parmi certaines espèces (Oies cendrées, Martinets noirs, Hirondelles, Bruant proyer) mais aussi des espèces en augmentation d'effectifs (Aigrette garzette, Spatule blanche, Grand Cormoran). La LPO joue un rôle très important dans les débats publics.

L'Association des Sauvaginiers de l'Estuaire de la Gironde : locataire du Port Autonome et signataire d'une "Charte pour l'Estuaire", elle regroupe 600 membres et 88 installations (tonnes) qui chassent essentiellement les canards et les oies. La Fédération de chasse de Gironde, quant à elle, juge que les Tadornes sont en augmentation, Cygnes, Guépriers, Martins-pêcheurs, Aigrettes et rapaces sont bien représentés. Ayant entrepris un projet de recherche sur l'écosystème dans le cadre des terrains du Conservatoire du Littoral (300 ha), elle rejette tout projet de route ainsi que l'empoisonnement à la bromadiolone, la démoustication chimique et les intrants utilisés dans les jardins. Elle est favorable à l'élevage des chevaux et bovins en semi-liberté.

L'association CURUMA, fondée en 1993 pour réhabiliter et valoriser le marais, rejette l'utilisation de la bromadiolone et participe à la sauvegarde du Vison d'Europe et de la Cistude dans les Marais du Conseiller et du Logit (propriété du Port autonome de Bordeaux). Cette association dit exercer également une action pédagogique et scientifique notamment sur le thème de l'aquaculture des Gambas. Espérons que cette aquaculture est et restera respectueuse de l'environnement.



Dans les mattes de Soulac en avril

Photo : Michel MARTIN

INTERVENTIONS ET SOUHAITS DES ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

L'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) du littoral atlantique a pour mission de "réhabiliter le marais" et de "supprimer les biotopes des larves de moustiques". Malheureusement les soi-disant bio-insecticides utilisés ne semblent pas très sélectifs.

Le Conservatoire du Littoral a acquis la Dune de Grave, la Dune de l'Amélie (menacée de disparition à court terme), les Mattes de Paladon en cultures céréalières, la Dune de Vensac et projette d'acheter la dune du Gulp. Dans ces zones, la chasse n'est pas interdite, la bromadiolone non plus !

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) affirme que la protection et la conservation des dunes pose d'énormes problèmes de surveillance. La dune de Grayan n'est pas intégrée dans une zone Natura 2000 et il conviendrait de développer des actions pédagogiques auprès des touristes mais aussi des populations autochtones.

L'Office National des Forêts (ONF) proteste contre les entraînements sauvages d'engins motorisés (depuis quatre ans) qui entraînent des dégradations dans la Dune du Gulp qui ne bénéficie pas encore de mesures d'information et de protection. Les amendes, pourtant rarement infligées aux contrevenants, sont encore plus rarement confirmées au tribunal. Une surveillance à cheval faciliterait la tâche des agents. De plus, les risques d'incendie sont réels : manque de discipline des touristes, manque de panneaux d'interdiction. La chasse ne pose vraiment problème que par l'utilisation des 4X4 et l'abandon des douilles en plastique sur place. L'ONF est favorable aux forêts d'espèces mélangées et souhaite déve-

lopper les études de populations animales et végétales.

Le Port Autonome de Bordeaux craint aussi l'altération des dunes (prélèvement de sable, quads) qui va augmenter avec le développement du tourisme.

LES PROPOSITIONS DE GESTION DU DOCTEUR MICHEL MARTIN

- Délimiter les zones à protéger, faire un état des lieux des biotopes qui pourrait déboucher sur une information accessible à tous les citoyens.
- Définir les contraintes écologiques avant d'entreprendre quelque aménagement que ce soit.
- Interrompre toute utilisation de produits chimiques.
- Obtenir le classement (Natura 2000, ZNIEFF...) de la dune du Gulp et en garantir la protection.
- Mettre en place des actions pédagogiques pour sensibiliser les populations locales (en particulier les scolaires) afin de garantir la réussite des mesures plus répressives et, à plus long terme, de faire accepter l'idée d'un Parc Naturel Régional.
- Développer la surveillance à cheval en mobilisant les professionnels de l'équitation du secteur.
- Mieux utiliser les compétences de chacun (exemple : chasseurs et naturalistes) en les réunissant dans des réflexions communes : la SEPANSO pourrait jouer un rôle fédérateur !

Il se dégage de cet état des lieux que la conservation et une bonne gestion des différents biotopes de la Pointe du Médoc sont nécessaires pour l'avenir de l'économie de la région. Pour cela, il convient d'aider les élus locaux et de réunir scientifiques, usagers et associations, ayant des objectifs communs de protection de la nature, pour mettre en place des recherches et des actions de sensibilisation du public. ■

Cette réflexion commune qu'appelle de ses vœux le Docteur Michel Martin, c'est justement ce qui est proposé dans le cadre de Natura 2000 dont le but est la conservation des habitats et des espèces. Lors de l'élaboration des DO-COB, des représentants de tous les partenaires (collectivités territoriales, propriétaires, usagers, experts scientifiques, associations...) sont invités à se rencontrer dans des commissions techniques afin d'effectuer des diagnostics écologiques, économiques et culturels, de fixer des objectifs de gestion et de définir les modalités des actions qui permettront d'atteindre ces objectifs. Actuellement, le Médoc fait partie des secteurs dans lesquels il est prévu deux extensions de sites dans le cadre de la Directive Oiseaux. Pour avoir entendu les réactions exacerbées des représentants des chasseurs et des agriculteurs lors du premier débat organisé par le Sous-Préfet de Lesparre, nous avons tout lieu de craindre que les mentalités aient encore besoin d'évoluer. Toutefois, restons optimistes : les menaces de la Cour de justice européenne vont nécessairement précipiter les choses et obliger chacun à faire un premier pas. C'est sans doute celui qui coûte le plus.

Travaux d'été

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil général de la Gironde finance des travaux d'entretien de grande envergure sur l'étang de Cousseau.

Lors de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, nous effectuons auprès du Service Environnement du Conseil Général une mission d'assistance technique.

Le premier lot avait pour objet l'entretien du milieu naturel (fauche des prairies humides et broyage de la végétation arbustive dans le marais de Talaris et dans trois "Barins", entretien des berges des canaux, des pistes de service en zone forestière et sur les digues, des haies...).

Le deuxième lot avait pour objet l'entretien des équipements d'accueil du public (sentiers, cabane, observatoire, mobilier, clairières et points de vue...).

Au final, le Conseil Général de la Gironde aura investi plus de 60.000 euros sur ce site pour les travaux d'entretien 2005.

Les quelques 30.000 visiteurs annuels pourront apprécier sur place, et à sa juste valeur, l'effort consenti pour la protection et la valorisation de notre beau patrimoine naturel départemental. ■



Photo : RN Cousseau

Nous procédons ensuite au suivi quotidien des entreprises qui réalisent les travaux sur le terrain. Ce partenariat s'effectue à l'occasion de la convention qui nous lie pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible.

Les travaux 2005 ont été regroupés en deux lots, qui ont été confiés par la suite à deux entreprises distinctes.

Erratum

Une coquille s'est malencontreusement glissée dans notre n° 128 à la page 27. Au 3^{ème} paragraphe, il fallait lire : "Un nouveau partenariat avec l'Agence de l'Eau vient renforcer celui déjà très actif avec le Conseil Général. Leur intérêt pour les actions engagées se concrétise par des financements qui nous permettent dès à présent de dépasser le simple stade de l'expérimentation."



Photo : Julien GERNIGON

ARGUIN

François SARGOS,
Conservateur de la Réserve
Naturelle de l'étang de Cousseau

Cet été, un grand dauphin a élu domicile sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin et dans le Bassin d'Arcachon. L'animal a pour la première fois été signalé en Irlande en 2001. Depuis cette date, ce dauphin n'a eu de cesse de voyager le long de la façade atlantique où il fut surnommé tour à tour : Dony, Georges, Flipper, Aka, Léo, Moana ou encore Baladin. En France, c'est le prénom "Randy" qui a été retenu pour le désigner.

Randy est un dauphin dit "ambassadeur" qui vit seul et se déplace sur plusieurs milliers de kilomètres contrairement à ses congénères qui vivent en groupe et se cantonnent à un secteur géographique réduit. Il lui est cependant arrivé de tisser ponctuellement des liens avec d'autres grands dauphins. Ainsi il a déjà été observé accompagné de "Jean Floch", un autre grand dauphin "ambassadeur" bien connu dans le Morbihan.

Partout où il passe, Randy s'attire les faveurs des baigneurs et devient une mini star locale. Son nom et parfois ses frasques s'affichent à la une des journaux du coin. Mais, malgré une docilité apparente, Randy n'en reste pas moins un animal sauvage qui peut parfois se montrer agacé par l'hystérie qui gagne certains humains à la vue d'un dauphin. Cet été, se sentant agressé par des mains d'enfants qui le griffaient ou qui essayaient de le retenir, Randy a mordu à plusieurs reprises, ici un bras, là une jambe. Blessée légèrement, une femme s'est même retrouvée à l'hôpital. Malheureusement, ces personnes auront appris à leurs dépens que, malgré les images fantasmagoriques que l'on voit au cinéma ou à la télé, on ne se comporte pas avec un dauphin comme on se comporterait avec un caniche.

Sorties de novembre

*"Même si en novembre l'hiver est en chemin,
...avec tes gants aux mains, tu ne crains rien."*

(dicton du mois)

Mercredi 2 novembre ■ **Visite guidée**
Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.

(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

Dimanche 6 novembre ■ **Visite guidée**

Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 6 novembre ■ **Visite guidée**

Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

Dimanche 13 novembre ■ **Secrets de plantes**

Les plantes occupent une grande place dans notre vie de tous les jours (cuisine, mobilier, médecine...). Nous apprendrons à les reconnaître, elles et leurs vertus.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 20 novembre ■ **Chantier nature**

Entretien des mares : une matinée conviviale pour donner un coup de main et participer à une action concrète de protection de la nature, suivie d'un déjeuner dans la maison de la Réserve.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

Dimanche 20 novembre ■ **Visite guidée**

Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

Dimanche 27 novembre ■ **Vaches marines**

Race rustique en voie de disparition, la vache landaise "marine" aide à entretenir les milieux dans la Réserve. Cette visite sera l'occasion de l'approcher et de mieux la connaître.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

Samedi 3 décembre ■ **Le Grand Duc**

Une sortie pour aller à la rencontre de cet hôte prestigieux de nos falaises de Dordogne, l'un des rares endroits d'Aquitaine où il niche.

(renseignements et inscriptions auprès de la SEPANSO Dordogne : 05.53.73.12.71)

✓ Dordogne (16 H 30 à 18 H) Gratuit

Dimanche 4 décembre ■ **Visite guidée**

Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

*Renseignements et inscriptions
auprès de Stéphane BUILLES :
SEPANSO - 05.56.91.33.65*

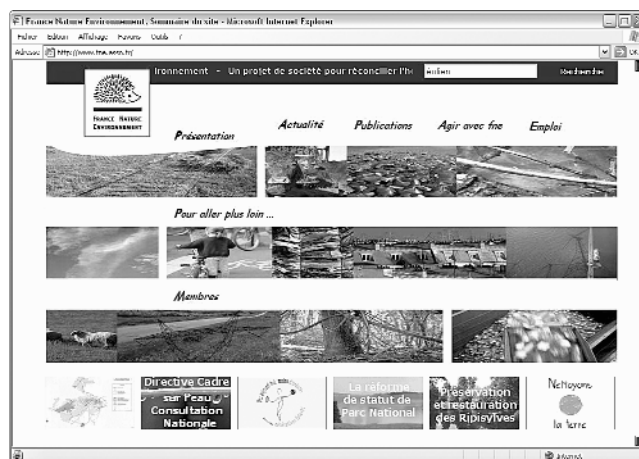
Tarif réduit applicable aux adhérents, enfants de moins de 12 ans, demandeurs d'emploi et étudiants.

La colonne des internautes

Par Karine EYSNER

Inauguré en 2001, le site Internet de France Nature Environnement, notre fédération nationale, s'est largement étoffé depuis sa création :

<http://www.fne.asso.fr/>



Pour commencer, la rubrique Présentation, accessible depuis la page d'accueil, vous renseignera sur les objectifs et le fonctionnement de FNE et vous permettra de contacter les associations nationales, régionales et correspondantes que rassemble la fédération.

Puis vous pourrez accéder à toute l'actualité de FNE et de ses associations membres. Une page est notamment consacrée aux Dossiers et campagnes menés ou relayés par FNE. Vous y trouverez par exemple une campagne de sensibilisation sur la prévention des déchets. Très étoffée en matière d'information, elle comporte en outre un forum pour échanger et poser des questions sur ce problème complexe.

Les revues de FNE et de ses réseaux thématiques (Lettre du Hérisson, Lettre Eau, Lettre Santé-Environnement, Lettre Déchets...), ainsi que des brochures et livrets sur des thèmes spécifiques sont pour la plupart intégralement téléchargeables dans la rubrique Publications.

Enfin, les pages Pour aller plus loin contiennent une foule d'informations sur les différentes thématiques intéressant l'association (de l'agriculture aux transports, en passant par les déchets, la faune sauvage ou encore les OGM) : actualité, dossiers et publications à télécharger, représentations dans les instances nationales, liens... La plupart des problèmes écologiques sont présents !

Le site est riche, le risque est donc grand de passer à côté de certaines informations, c'est pourquoi le moteur de recherche intégré est tout à fait bienvenu. Essayez-le, par exemple pour débusquer la pétition en faveur du développement de l'éolien que FNE nous invite à faire signer à un maximum d'élus qui souhaiteraient manifester leur soutien à cette forme d'énergie.

Pour finir, sachez que vous pouvez vous inscrire pour recevoir la Newsletter, qui vous informera régulièrement des mises à jour...

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso/>

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

SEPANSO PAYS BASQUE	Hôtel de la Mairie - BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE
SEPANSO BÉARN	Maison de la Nature et de l'Environnement Domaine de Sers - 64000 PAU Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.32.16.74 Adresse électronique : sepansobearn@wanadoo.fr
SEPANSO DORDOGNE	13 place Barbacane - 24100 BERGERAC Tél-Fax. 05.53.73.12.71 Adresse électronique : sepansodordogne@wanadoo.fr
SEPANSO GIRONDE	1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
SEPANSO LANDES	Chez Monsieur Georges CINGAL 1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE Tél. 05.58.73.68.11 - Fax. 05.58.73.14.53 Adresse électronique : georges.cingal@wanadoo.fr
SEPANSO LOT-ET-GARONNE	Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS Tél-Fax. 05.53.67.14.11
AQUITAINE ALTERNATIVES	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.91.81.95 Adresse électronique : dnicolas@galilee.fr
CREAQ Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.57.95.97.04 Adresse électronique : creaq@wanadoo.fr
LPO AQUITAINE Ligue pour la Protection des Oiseaux	109 quai Wilson - 33130 BÈGLES Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13 Adresse électronique : aquitaine@lpo.fr

Tarifs d'abonnement 2006

à *Sud-Ouest Nature* (4 numéros par an)

- | | |
|---|------|
| ☐ Adhérents d'une association de la Fédération SEPANSO | 15 € |
| ☐ Non adhérents | 19 € |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : Pierre Davant

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - S. Bardet - F. Couloudou - P. Delacroix - C. Gouanelle - E. Stonestreet

Mise en page : K. Eysner

La vérité sur le nucléaire

Trois grandes organisations internationales viennent de lancer une campagne d'information pour dénoncer les prédictions sans fondement de l'industrie nucléaire qui nous promet, grâce à la construction de nouvelles centrales, de résoudre les problèmes énergétiques et climatiques tant redoutés.

Faute de place, nous avons choisi de ne publier ici que trois affiches sur les huit disponibles. Pour découvrir la suite (pourquoi on peut se passer de l'électricité produite par les centrales nucléaires, pourquoi la probabilité d'une catastrophe nucléaire en Europe est de 16 %, pourquoi les déchets nucléaires subsistent pendant des milliers d'années, ou encore pourquoi l'énergie nucléaire est à l'origine de la prolifération des armes nucléaires et pourquoi elle ne peut pas sauvegarder le climat), nous vous encourageons vivement à vous rendre sur le site Internet de la campagne.

+++ L'énergie nucléaire, une impasse +++ L'uranium sera épuisé d'ici quelques décennies: et après?

A l'image des combustibles fossiles disponibles en quantité limitée sur notre planète, l'énergie nucléaire mène à une impasse. L'uranium nécessaire au fonctionnement d'une centrale nucléaire est une matière première rare. On espérait de ceux que l'on appelle «surrogénérateurs», qu'ils permettent de prolonger les réserves; or, pour des raisons techniques et économiques, ils ne peuvent tenir leur promesse. Ainsi d'ici quelques décennies l'économie nucléaire manquera-t-elle de combustible.

Dans un avenir proche, les réserves d'uranium, mais également celles de pétrole et de gaz naturel, seront épuisées. Pour répondre à ses besoins énergétiques à long terme, l'humanité aura pour unique alternative, les énergies renouvelables et l'optimisation de sa consommation d'énergie.



+++ L'énergie nucléaire, pauvre en main d'œuvre +++ Emploi: les éoliennes l'emportent sur le nucléaire!

Il faut à l'énergie nucléaire beaucoup de capitaux, alors que les énergies renouvelables ont besoin de nombreux travailleurs. L'exemple de l'Allemagne est clair: en 2002, l'industrie du nucléaire faisait travailler environ 30 000 personnes. Le secteur de l'énergie éolienne employait alors à lui seul plus de 53 000 personnes. L'ensemble du secteur des énergies renouvelables assurait 120 000 emplois et ce, alors qu'elles ne contribuent encore que faiblement à la production d'énergie dans le pays. En développant les énergies renouvelables on crée de nouveaux emplois chaque jour.

Le développement des énergies renouvelables pourrait permettre la création à l'échelle mondiale, de millions d'emplois en quelques années seulement.



+++ Les alternatives au nucléaire +++ Soleil, vent, eau et biomasse: 100% d'énergie

Le Parlement allemand a présenté en 2002, un scénario énergétique pour l'Allemagne, selon lequel les sources d'énergies renouvelables pourront à elles seules répondre à l'ensemble des besoins énergétiques du pays d'ici 2050. Or, ce qui est possible en Allemagne, pays s'étendant sur une petite surface, avec une forte densité de population et d'énergie et dont le niveau de vie est élevé, est possible partout. Les industriels de l'énergie admettent eux-mêmes que d'ici 2050 il sera possible de produire à partir de sources renouvelables une quantité d'énergie plus grande que celle actuellement consommée.

Les besoins énergétiques de la planète peuvent être satisfaits par une combinaison de différentes sources d'énergies renouvelables: installations de chaleur et d'énergie solaires, éoliennes, centrales hydrauliques et énergie de la biomasse. Pour limiter l'augmentation des besoins énergétiques de la planète, il faut également veiller à engager des mesures d'efficacité énergétique.

Le développement rapide d'une industrie de l'énergie solaire constitue un pas décisif pour éviter les guerres dont l'enjeu serait l'accès aux matières premières si rares, tels le pétrole, le gaz et l'uranium.



Sortir du nucléaire.

International Campaign for the Prevention of Nuclear War (IPPNW) - German Section
Königsplatz 10, D-10827 Berlin, Germany. International Campaign: www.facts-on-nuclear-energy.info

→ www.facts-on-nuclear-energy.info